

MAPA-MAB VIE

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice 2024

MAPA-MAB SGAM

SYNTHÈSE	7
MAPA	7
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	9
MAPA-MAB VIE	11
MAPA-MAB SGAM	12
PARTIE A : ACTIVITÉS ET RÉSULTATS.....	14
A.1 ACTIVITÉS	14
MAPA	14
A.1.1 Présentation générale	14
A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA.....	15
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	15
A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	15
A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	16
MAPA-MAB VIE	17
A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB VIE	17
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB VIE	17
MAPA-MAB SGAM	17
A.1.1"' Présentation générale de MAPA-MAB SGAM	17
A.1.2"' Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM	18
A.2 Évolution du résultat de souscription.....	19
MAPA	19
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	20
MAPA-MAB VIE	20
MAPA-MAB SGAM	21
A.3 Évolution des produits financiers.....	22
A.4 Autres produits et dépenses.....	24
A.5 Autres informations.....	24
PARTIE B - SYSTÈME DE GOUVERNANCE	25
B.1 Exigences générales de gouvernance	25
MAPA	25
B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA.....	25
B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA	25
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA	27
B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA	28
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	28
B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	28
B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	29
Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024 MAPA-MAB SGAM	- 3 -

B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	30
B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	31
MAPA-MAB VIE	31
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB VIE	31
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-MAB VIE	31
B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB VIE ..	32
B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB VIE	33
MAPA-MAB SGAM	33
B.1.1"" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM ..	33
B.1.2"" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM	34
B.1.3"" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM	34
B.1.4"" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM	35
B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM	35
B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité II	35
B.2 Exigences générales de compétence d'honorabilité	37
B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM	38
B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation	38
B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité	39
B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs	39
B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision	40
B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque	40
B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"	43
B.3.7 Évaluations de crédit	45
B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM	46
B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM	46
B.3.10 Autres informations	47
B.4 Système de contrôle interne	47
B.4.1 Description du système de contrôle interne	47
B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne	47
B.5 Fonction audit interne	48
B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne	48
B.5.2 Description des audits internes	48
B.5.3 Plan d'audit	48
B.6 Fonction actuarielle	49
B.7 Sous-traitance	49
B.7.1 Prestataires d'assurance	49

B.7.2 Prestataires TIC	50
B.8 Autres informations	51
PARTIE C – PROFIL DE RISQUES	52
C.1 Risque de souscription.....	52
C.2 Risque de marché	53
C.3 Risque de crédit	53
C.4 Risque de liquidité.....	53
C.5 Risque opérationnel.....	54
C.6 Autres risques importants	54
C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif	54
C.6.2 Risque de défaut	55
C.6.3 Risque lié à l'inflation.....	55
C.6.4 Risque de contagion	55
C.6.5 Risque de défaut des obligations	55
C.6.6 Risques stratégiques	55
C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire.....	56
C.6.8 Risque de concurrence.....	56
C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété.....	56
C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques	57
C.7.1 Exposition au Risque.....	57
C.7.2 Concentration des risques.....	59
C.7.3 Atténuation des risques.....	59
C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance	60
C.7.5 Autre information importante	67
PARTIE D - VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	68
D.1 Actifs	68
D.1.1 Placements.....	68
D.1.2 Autres actifs.....	69
D.2 Provisions techniques.....	70
D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations....	70
D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II.....	74
D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques	75
D.3 Autres passifs	75
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	77
D.5 Autres informations	77
PARTIE E – GESTION DU CAPITAL	78
E.1 Fonds propres	78
E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II	78

E.1.2 Qualité des fonds propres	80
E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres.....	80
E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis (SCR / MCR).....	80
E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR	80
E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR.....	82
E.2.3 Valorisation du SCR et MCR.....	82
E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR.....	83
E.3 Informations en cas d'utilisation d'un modèle interne	83
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	83
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	83
E.6 Autres informations	84
PARTIE F - GLOSSAIRE.....	85
PARTIE G - ANNEXES – ETATS QUANTITATIFS ANNUELS	86

SYNTHÈSE

MAPA

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2024 ont été les suivants :

- les augmentations tarifaires pratiquées à l'émission 2024 n'ont pas suffi à redresser la marge en raison principalement d'une année encore fortement sinistrée avec des incendies d'une gravité et d'une intensité très élevées.
- après 20 mois de projet, un outil de gestion de la relation client (CRM) a été mis en place, il permettra principalement de créer, développer et d'entretenir une relation privilégiée à chaque contact client.

Le résultat net comptable de la MAPA au 31 décembre 2024 s'élève à - 8250 K€ contre -759 K€ au 31 décembre 2023.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la MAPA en 2024.

Le **profil de risques** de la MAPA n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de cinq :

- le risque d'insuffisance de marge technique ;
- le risque de tarification des produits ;
- le risque de recul ou de stagnation du développement commercial ;
- le risque informatique lié à la sécurité ;
- les risques psychosociaux.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

En K€

MAPA		Actif		Passif	
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II		
		237 247	157 793	Passif (hors fonds propres)	
299 045	243 980	61 798	86 186	Fonds propres de base	
		299 045	243 980	Total passif	

- À l'actif :
X en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les
- Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024 MAPA-MAB SGAM - 7 -

placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de valorisation, soit +0,4 M€ dans les états prudentiels, se constate essentiellement sur les placements sur les marchés financiers, en moins-values latentes ;

- X sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
- des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 61 M€ à celles des états financiers ;

- Au passif :

- X en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- X en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR a diminué entre 2023 et 2024, passant de 140% à 130%. Cela s'explique notamment par l'augmentation du capital de solvabilité requis, par le biais de deux risques : les risques liés au volume des primes et celui sur le risque Action.

Les fonds propres sont quant à eux en stagnation, étant la résultante de plusieurs effets contradictoires : des effets négatifs, notamment le résultat 2024 et les primes de réassurance 2025 qui augmentent substantiellement ; des effets positifs, avec les produits financiers qui s'améliorent et des perspectives plus engageantes sur la marge des produits assurantiels.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Sur l'**activité et les résultats**, il n'y a pas de fait majeur à reporter.

Le résultat net comptable de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2024 s'élève ainsi à 312 K€ contre 11 K€ au 31 décembre 2023.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2024.

Le **profil de risques** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa cinquième année. Les risques majeurs identifiés pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont au nombre de 3 :

- le risque d'insuffisance de marge technique ;
- le risque de recul ou de stagnation du développement commercial ;
- le risque informatique lié à la sécurité.

Pour chacun de ces risques, un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

En K€

MAB		Actif		Passif	
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II		
		36 473	38 641		Passif (hors fonds propres)
68 153	83 878	31 680	45 236		Fonds propres de base
		68 153	83 878	Total passif	

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif : la différence entre la valorisation des biens immobiliers à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et, d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi, plus les biens sont anciens dans le bilan, plus l'écart entre la valeur comptable et la valeur d'expertise est important. La plus-value latente représente 16 M€ pour cette seule classe d'actif ;
- au passif :
 - en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les

états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Avec des fonds propres couvrant 1 131% du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie s'élève à 372% au 31 décembre 2024.

Le ratio de solvabilité de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est stable.

MAPA-MAB VIE

Sur l'**activité et les résultats**, il n'y a pas de fait marquant, les résultats sont conformes aux prévisions.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB VIE en 2024 s'élève ainsi à 277 K€ contre 358 K€ au 31 décembre 2023.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-MAB VIE.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB VIE ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques est intégré à celui de la MAPA qui se consolide au fil des exercices.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

En K€

VIE		Actif		Passif	
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II		
		715	367	Passif (hors fonds propres)	
7 376	7 223	6 661	6 856	Fonds propres de base	
		7 376	7 223	Total passif	

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif : les immobilisations incorporelles sont valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
- au passif :
 - X en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs ;
 - X en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

La société MAPA-MAB VIE, nouvellement créée, dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques liés à ses activités. En effet, le taux de couverture du Minimum de Capital Requis (MRC) est de 171%, et le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) est de 556%.

MAPA-MAB SGAM

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2024 ont été les suivants :

- les augmentations tarifaires pratiquées à l'émission 2024 n'ont pas suffi à redresser la marge en raison principalement d'une année encore fortement sinistrée avec des incendies d'une gravité et d'une intensité très élevées ;
- Après 20 mois de projet, un outil de gestion de la relation client (CRM) a été mis en place, il permettra principalement de créer, développer et d'entretenir une relation privilégiée à chaque contact client.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB SGAM au 31 décembre 2024 s'élève à – 7 522 K€ contre +10 K€ au 31 décembre 2023.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-MAB SGAM en 2024.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB SGAM n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA. Les risques majeurs identifiés pour MAPA-MAB SGAM sont au nombre de cinq :

- le risque d'insuffisance de marge technique ;
- le risque de tarification des produits ;
- le risque de recul ou de stagnation du développement commercial ;
- le risque informatique lié à la sécurité ;
- les risques psychosociaux.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

En K€

SGAM		Actif		Passif	
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II		
		244 865	164 899	Passif (hors fonds propres)	
338 059	296 755	93 194	131 857	Fonds propres de base	
		338 059	296 755	Total passif	

- À l'actif :
 - X en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence

de valorisation, soit +20 M€ dans les états prudentiels, se constate sur les titres de participation et l'immobilier. Les placements sur les marchés financiers sont, quant à eux, en moins-values latentes.

- X sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
- des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprises qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 58 M€ à celles des états financiers ;

- Au passif :

- X en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- X en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR est resté globalement stable entre 2023 et 2024, passant de 177% à 176%. Cela s'explique notamment par l'augmentation du capital de solvabilité requis, par le biais de deux risques : les risques liés au volume des primes et celui sur le risque Action.

Les fonds propres sont quant à eux en stagnation, étant la résultante de plusieurs effets contradictoires : des effets négatifs, notamment le résultat 2024 et les primes de réassurance 2025 qui augmentent substantiellement ; des effets positifs, avec les produits financiers qui s'améliorent et des perspectives plus engageantes sur la marge des produits assurantiels.

À noter qu'une erreur a artificiellement baissé le ratio de solvabilité de 2023, qui aurait dû être plus élevé que 177%.

PARTIE A : ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉS

MAPA

A.1.1 Présentation générale

La MAPA, Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Alimentaire, est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance non-vie des professions alimentaires. Elle propose aux artisans et commerçants indépendants et leurs salariés de cette branche des garanties d'assurance sur les risques suivants : automobile, responsabilité civile professionnelle et familiale, maladie, incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, bris de glace, bris de machine, défense et recours, navigation de plaisance, individuelle accident, marchandises transportées, protection juridique, assistance.

En partenariat avec d'autres sociétés qui portent le risque d'assurance ou financier, la MAPA distribue auprès de ses sociétaires des produits d'épargne, d'assurance-vie, de prévoyance, de retraite et de prêts. Elle développe également des services avec des partenaires spécialisés inclus dans les contrats d'assurance afin de répondre au mieux aux besoins des sociétaires tels des réseaux d'opticiens, de dentistes, de réparateurs automobiles.

La mutuelle dispose de 72 agences localisées en grande majorité dans les préfectures départementales. Ses produits sont vendus par un réseau de 293 salariés. Son siège social est situé à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime, département où elle fut fondée en 1911, et regroupe 287 salariés.

L'organisation de la société s'articule autour de cinq Directions pour l'exercice 2024 :

- la Direction Générale ;
- la Direction Assurance et Services ;
- la Direction Développement ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction des Systèmes d'Informations ;
- la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne.

Pour la maîtrise des coûts des sinistres, la MAPA a mis en place un réseau d'une dizaine d'inspecteurs indemnisation salariés qui interviennent pour les paiements de sinistres.

Avec 219 millions d'euros de primes, la MAPA représente moins de 0,25% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de taille modeste. En tant que mutuelle professionnelle, son profil de risque est simple. Elle dispose de 62 millions d'euros de fonds propres fin 2024.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située 4 place de Budapest dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

La MAPA missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT dont les adresses sont respectivement au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord

et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2023 sont approuvés sans réserve. Les comptes 2024 sont en cours de contrôle pour être présentés à l'assemblée générale en juin prochain.

A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA

Les faits marquants de l'exercice 2024 sont les suivants :

- les augmentations tarifaires pratiquées à l'émission 2024 n'ont pas suffi à redresser la marge en raison principalement d'une année encore fortement sinistrée avec des incendies d'une gravité et d'une intensité très élevées. En effet, les cinq plus importants incendies subis par la Mutuelle cumulent un coût de 17 M€ en 2024 contre 7,5 M€ en 2023 ;
- après 20 mois de projet, un outil de gestion de la relation client (CRM) a été mis en place, il permettra principalement de créer, développer et d'entretenir une relation privilégiée à chaque contact client ;
- la MAPA a créé en fin d'année 2023 une SAS, MAPA Solutions Courtage, qui va pouvoir lui permettre de répondre au mieux aux problématiques de ses sociétaires en plaçant auprès d'autres compagnies des risques que la MAPA ne peut ou ne veut pas porter ;
- à compter du 1^{er} janvier 2024, une convention d'intégration fiscale a été conclue, en application des articles 223 A et suivants du code général des impôts. Ainsi, MAPA-MAB SGAM consolide l'ensemble des résultats fiscaux des sociétés du groupe.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Créés en 1932, les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (RCBF), société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances, sont spécialisés dans l'assurance non-vie des boulangers et boulangers-pâtisseries. Les contrats proposés sont de plusieurs types : complémentaire de frais médicaux, indemnité journalière, allocation quotidienne hospitalière, assurance individuelle accident, prévoyance, responsabilité civile professionnelle et familiale, protection juridique. Les agréments datent du 24 avril 1943 et 16 septembre 1946.

Les produits d'assurance « décès toutes causes » distribués par le réseau de conseillers commerciaux de la MAPA sont portés depuis le 1^{er} janvier 2020 par sa filiale, MAPA-MAB VIE, dont elle détient 49,99% du capital.

En 2024, le chiffre d'affaires est de 48 millions d'euros, le résultat se monte à + 0,3 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 32 millions d'euros.

En 2018, les RCBF décident de changer de dénomination commerciale pour s'appeler la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie puis actent ce nouveau nom dans les statuts le 13 octobre 2020, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le siège social est à Paris au 27 avenue d'Eylau dans le 16^{ème} arrondissement. La Mutuelle

d'Assurance de la Boulangerie ne dispose pas de réseau commercial.

En 1979, les RCBF ont conclu un accord de partenariat avec la MAPA, société d'assurance mutuelle des professions alimentaires ; accord étendu en 1994 et dont l'objet est de favoriser l'administration et le développement des RCBF grâce à l'aide logistique de la MAPA via la mise à disposition de son réseau commercial, de son réseau d'inspecteurs indemnisation, de ses supports informatiques, comptables et financiers, paie, gestion des sinistres, contrôle interne, marketing et réassurance.

La quinzaine de salariés de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie travaille à son siège social, Paris 16^{ème}.

L'organisation du management de la société s'articule de la façon suivante :

- la Direction Générale ;
- la Directrice Administrative ;
- le Service Assurance de personnes ;
- le Service Comptabilité, Courrier et Téléphone.

C'est dans la continuité de ce partenariat avec la MAPA que les deux mutuelles ont décidé de créer une SGAM afin de disposer d'une instance juridique pérenne au sein de laquelle les échanges peuvent avoir lieu concernant l'évolution économique des mutuelles et de leur partenariat, sur fond de solidarité financière.

Les statuts de cette SGAM ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive en janvier 2015.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. Son siège social se situe 4 place de Budapest dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT dont les adresses sont respectivement au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2023 sont approuvés sans réserve. Les comptes 2024 sont en cours de contrôle pour être présentés à l'assemblée générale en juin prochain.

A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Sur **l'activité et les résultats**, il n'y a pas de fait majeur à reporter. Il peut être noté néanmoins qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, une convention d'intégration fiscale a été conclue, en application des articles 223 A et suivants du code général des impôts. Ainsi, MAPA-MAB SGAM consolide l'ensemble des résultats fiscaux des sociétés du groupe.

MAPA-MAB VIE

A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB VIE

MAPA-MAB VIE est une société anonyme d'assurance vie créée en juillet 2019. Elle a obtenu son agrément auprès de l'ACPR le 22 novembre 2019 sur la branche 20 Vie-Décès pour commercialiser des garanties suivantes :

- la garantie capital décès toutes causes, qui, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ouvre droit au versement d'un capital ;
- la garantie Rente de conjoint en cas de décès toutes causes ;
- la garantie Rente d'enfants en cas de décès toutes causes.

Filiale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à 49,99% et de la MAPA à 50,01%, elle délègue à cette dernière l'ensemble de son activité, de la distribution de ses contrats à la gestion administrative et financière de son activité, y compris les obligations liées à la Directive européenne solvabilité II.

En 2021, MAPA-RCBF VIE décide de changer de dénomination commerciale pour s'appeler MAPA-MAB VIE puis acte ce nouveau nom dans les statuts le 12 juillet 2021, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

En 2024, le chiffre d'affaires est de 2,9 millions d'euros, le résultat se monte à + 0,3 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 6,7 millions d'euros.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

MAPA-MAB VIE missionne le cabinet de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO situé au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord, pour qu'il émette son opinion sur les comptes sociaux et combinés et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2023 sont approuvés sans réserve. Les comptes 2024 sont en cours de contrôle pour être présentés à l'assemblée générale en juin prochain.

A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB VIE

Il n'y a pas de fait marquant, les résultats sont conformes aux prévisions. Il peut être noté néanmoins qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, une convention d'intégration fiscale a été conclue, en application des articles 223 A et suivants du code général des impôts. Ainsi, MAPA-MAB SGAM consolide l'ensemble des résultats fiscaux des sociétés du groupe.

MAPA-MAB SGAM

A.1.1"" Présentation générale de MAPA-MAB SGAM

Le 8 janvier 2015, la MAPA et les RCBF ont créé une société de groupe d'assurance mutuelle, SGAM, Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024 MAPA-MAB SGAM

qui vient pérenniser une collaboration étroite depuis de plus de trente ans. L'objectif est de nouer, développer et gérer des liens de collaborations, de distribution, de gestion et de réassurance existants à la date de constitution et ainsi que des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles (annexe 1).

En 2020, « les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française » ont changé de dénomination sociale pour « Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie » et MAPA-RCBF SGAM est renommée MAPA-MAB SGAM ; ces deux changements ayant été approuvés lors des assemblées générales réunies sous la forme extraordinaire de ces deux entités.

Filiale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à 49,999% et de la MAPA à 50,001%, MAPA-MAB VIE est une société anonyme qui rentre dans le champ de la combinaison.

Dans la suite de ce rapport, la dénomination de « SGAM » ou « groupe » concerne l'entité MAPA-MAB SGAM.

Ainsi la SGAM veille à ce que les deux mutuelles et la société anonyme soient en mesure d'assurer chacune leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. À ce titre, elle supervise les liens de réassurance internes et externes, de gestion et de distribution liant et protégeant les trois membres du groupe.

Avec 251 millions d'euros de primes, MAPA-MAB SGAM représente moins de 0,3% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de modeste taille. En tant que SGAM de deux mutuelles professionnelles et d'une société anonyme, son profil de risque est simple. Elle dispose de 93 millions d'euros de fonds propres fin 2024.

La SGAM est elle-même combinée par la MCR, société combinante du groupe Monceau et réassureur depuis plusieurs décennies de la MAPA. Cette combinaison est justifiée par les liens de réassurance entre les deux sociétés.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

MAPA-MAB SGAM missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement situés au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2023 sont approuvés sans réserve. Les comptes 2024 sont en cours de contrôle pour être présentés à l'assemblée générale en juin prochain.

A.1.2''' Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM

Les faits marquants de l'exercice 2024 sont les suivants :

- les augmentations tarifaires pratiquées à l'émission 2024 n'ont pas suffi à redresser la marge en raison principalement d'une année encore fortement sinistrée avec des incendies d'une gravité et d'une intensité très élevées. En effet, les cinq plus gros incendies subis par la Mutuelle

cumulent un coût de 17 M€ en 2024 contre 7,5 M€ en 2023 ;

- après 20 mois de projet, un outil de gestion de la relation client (CRM) a été mis en place, il permettra principalement de créer, développer et d'entretenir une relation privilégiée à chaque contact client ;
- la MAPA a créé en fin d'année 2023 une SAS, MAPA Solutions Courtage, qui va pouvoir lui permettre de répondre au mieux aux problématiques de ses sociétaires en plaçant auprès d'autres compagnies des risques que la MAPA ne peut ou ne veut pas porter.
- à compter du 1^{er} janvier 2024, une convention d'intégration fiscale a été conclue conformément aux articles 223 A et suivants du code général des impôts. MAPA-MAB SGAM consolide l'ensemble des résultats fiscaux des sociétés du groupe :
 - MAPA - Mutuelle d'Assurance ;
 - Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
 - MAPA-MAB VIE ;
 - MAPA Solutions Courtage.

A.2 Évolution du résultat de souscription

MAPA

MAPA (en milliers d'euros)	2024	2023	Var. 2024/2023
Cotisations acquises (yc acceptations)	219 423	207 067	6%
Solde technique brut	1 871	-2 993	-162%
Ratio combiné brut	99%	101%	
Solde technique net de réassurance	-12 806	-16 273	-21%
Ratio combiné net de réassurance	106%	108%	

MAPA (en milliers d'euros)	Résultat 2024				Résultat 2023		
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2024	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2023
Automobile - Responsabilité civile	22 364	6 671	-5 107	1 564	6 637	-1 902	4 735
Automobile - Autres garanties	34 248	-3 357	-798	-4 155	-4 587	-1 832	-6 419
Assurance maritime et transport	101	70	-7	63	-20	-6	-26
Incendie et dommages aux biens	89 908	-1 531	-8 064	-9 595	-7 184	-9 010	-16 194
Assistance	3 443	-1 774	69	-1 705	-1 524	-240	-1 764
Santé	69 359	1 792	-769	1 023	3 685	-289	3 396
Total	219 423	1 871	-14 677	-12 806	-2 993	-13 280	-16 273

Les variations du solde technique entre l'exercice 2023 et 2024 s'expliquent par :

- l'augmentation du chiffre d'affaires ;
- l'augmentation de la sinistralité ;
- l'augmentation des cotisations de réassurance ;
- l'augmentation de la prise en charge des sinistres par la réassurance.

La progression des cotisations 2024 est le résultat de l'augmentation tarifaire décidée en 2023 afin de retrouver de la marge technique.

La sinistralité de l'exercice de survenance 2024 de la branche automobile en dommage est toujours trop sinistrée. La garantie auto responsabilité civile reste bénéficiaire, aucun important sinistre corporel n'est à déplorer en 2024.

La branche assurance de personnes enregistre un résultat technique en diminution par rapport à 2023 principalement en raison d'aggravations de sinistres sur la garantie des accidents de la vie.

Le résultat technique de la branche dommage aux biens reste toujours très dégradé en 2024, même s'il s'améliore un peu. Plus que les intempéries, ce sont les incendies en 2024 qui expliquent principalement ces résultats. En effet, les cinq plus importants incendies subis par la Mutuelle cumulent un coût de 17 M€ en 2024 contre 7,5 M€ en 2023.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	2024	2023	Var. 2024/2023
Cotisations acquises (yc acceptations)	47 655	43 201	10%
Solde technique	487	224	117%
Ratio combiné	99%	99%	0%
Solde technique net de réassurance	-1 193	-1 038	15%
Ratio combiné net de réassurance	103%	102%	

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	Résultat 2024				Résultat 2023		
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2022	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2023
Responsabilité civile	1 731	1 423	-776	647	1 036	-591	445
Protection juridique	1 765	530	-458	72	689	-423	266
Santé	44 159	-1 466	-445	-1 911	-1 501	-248	-1 749
Total	47 655	487	-1 679	-1 193	224	-1 262	-1 038

Le résultat technique reste stable, l'augmentation du chiffre d'affaires a été compensée d'une part, par l'augmentation des sinistres et, d'autre part, par celle des frais généraux.

MAPA-MAB VIE

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	2024	2023	Var. 2024/2023
Cotisations acquises (yc acceptations)	2 897	2 776	4%
Solde technique brut	80	339	-77%
Ratio combiné	97%	88%	11%
Solde technique net de réassurance	75	334	52%
Ratio combiné net de réassurance	97%	88%	

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	Résultat 2024				Résultat 2023		
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2024	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2023
Santé	2 897	80	-5	75	339	-5	334
Total	2 897	80	-5	75	339	-5	334

La détérioration du ratio combiné qui passe de 92% à 97% s'explique essentiellement par un sinistre important avec le décès accidentel d'un couple d'assurés.

Le solde technique passe ainsi de 334 K€ à 75 K€.

MAPA-MAB SGAM

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	2024	2023	Var. 2024/2023
Cotisations acquises (yc acceptations)	250 943	235 890	6%
Solde technique brut	1 493	-3 230	18%
Ratio combiné brut	99%	101%	
Solde technique net de réassurance	-13 807	-16 879	
Ratio combiné net de réassurance	106%	107%	

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	Résultat 2024				Résultat 2023		
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2024	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2023
Automobile - Responsabilité civile	22 364	6 541	-5 107	1 434	6 497	-1 902	4 595
Automobile - Autres garanties	34 248	-3 557	-798	-4 355	-4 800	-1 832	-6 632
Assurance maritime, aérienne et transport	101	70	-7	63	-20	-6	-26
Incendie et dommages aux biens	89 908	-2 061	-8 064	-10 125	-7 750	-9 010	-16 760
Responsabilité civile générale	1 731	1 408	-344	1 064	1 027	-182	845
Protection juridique	1 765	515	-16	499	682	-13	669
Assistance	3 443	-1 794	69	-1 725	-1 546	-240	-1 786
Santé	97 383	371	-1 032	-661	2 679	-464	2 215
Total	250 943	1 493	-15 300	-13 807	-3 231	-13 649	-16 880

Les variations de - 3 073 K€ du solde technique entre l'exercice 2023 et 2024 s'expliquent par :

- l'augmentation du chiffre d'affaires ;
- l'augmentation de la sinistralité ;
- l'augmentation des cotisations de réassurance ;
- la diminution de la prise en charge des sinistres par la réassurance.

La progression des cotisations 2024 est le résultat de l'augmentation tarifaire décidée en 2023 afin de retrouver de la marge technique.

La sinistralité de l'exercice de survenance 2024 de la branche automobile en dommage est toujours trop sinistrée. La garantie auto responsabilité civile reste bénéficiaire, aucun gros sinistre corporel n'est à déplorer en 2024.

La branche assurance de personnes enregistre un résultat technique en diminution par rapport à 2023 principalement en raison d'aggravations de sinistres sur la garantie des accidents de la vie.

Le résultat technique de la branche dommage aux biens reste toujours très dégradé en 2024, même s'il s'améliore un peu. Plus que les intempéries, ce sont les incendies en 2024 qui expliquent principalement ces résultats. En effet, les cinq plus importants incendies subis par la Mutuelle cumulent un coût de 17 M€ en 2024 contre 7,5 M€ en 2023.

A.3 Évolution des produits financiers

MAPA (en milliers d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 219	346	1 565	1 378	1 399	2 777
Placements en actions	667	49	716	1 918	9 129	11 047
Placements obligataires, prêts	2 496	-1 241	1 255	1 980	-109	1 871
Placements monétaires	223	314	537	160	308	468
Intérêts courus	302	0	302	-383	0	-383
Total du revenu des placements	4 907	-532	4 375	5 053	10 727	15 780

Il est constaté une diminution des produits financiers qui s'explique principalement par la vente de titres de participation en 2023 générant la réalisation d'une plus-value de 9 M€. Les intérêts courus sont en augmentation par rapport à l'année précédente, raison pour laquelle ils sont positifs.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	674	115	789	522	0	522
Placements en actions	-2	36	34	184	62	246
Placements obligataires, prêts	795	-390	405	239	24	263
Placements monétaires	44	222	266	83	96	179
Intérêts courus	45	0	45	-146	0	-146
Total du revenu des placements	1 556	-17	1 539	882	182	1 064

Il est constaté une augmentation des revenus de placement sur toutes les lignes sauf sur les placements en actions qui ont été moins rémunérateurs qu'en 2023. Les intérêts courus sont en augmentation par rapport à l'année précédente, raison pour laquelle ils sont positifs.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé en 2023 partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA. En contrepartie, la MAPA lui verse des intérêts ; cette cession est limitée à 15% de la valeur nette de l'ensemble des actifs détenus et elle n'a pas d'impact sur les résultats financiers de la Mutuelle.

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Placements en actions	0	0	0	0	0	0
Placements obligataires, prêts	289	0	289	148	0	148
Placements monétaires	28	0	28	4	0	4
Intérêts courus	0	0	0	0	0	0
Total du revenu des placements	317	0	317	151	0	151

Afin de simplifier la clôture des comptes, il a été décidé courant 2022 de transférer les placements effectués par MAPA-MAB VIE à la MAPA. La rémunération augmente en 2024 principalement en raison de l'augmentation du taux de rémunération.

Une convention de prêt a été signée entre les deux parties.

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 911	461	2 372	1 913	1 399	3 312
Placements en actions	660	85	745	2 099	9 191	11 289
Placements obligataires, prêts	3 569	-1 631	1 938	2 355	-85	2 270
Placements monétaires	293	536	829	249	404	652
Intérêts courus	347	0	347	-529	0	-529
Total du revenu des placement	6 779	-549	6 231	6 086	10 908	16 995

Il est constaté une diminution des produits financiers qui s'explique principalement par la vente de titres de participation en 2023 générant la réalisation d'une plus-value de 9 M€. Les intérêts courus sont en augmentation par rapport à l'année précédente, raison pour laquelle ils sont positifs.

Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'investissement dans des titrisations.

A.4 Autres produits et dépenses

La MAPA perçoit des commissions de distribution des produits d'épargne, d'assurance vie, d'assureur emprunteur, de retraite et de crédit automobile non significatifs par rapport à son chiffre d'affaires.

A.5 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

PARTIE B - SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Exigences générales de gouvernance

MAPA

B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA

La MAPA en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**. Lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue à titre ordinaire, et qui a eu lieu en juin 2024, le taux de participation était de 5,4 % (pour 106 432 sociétaires convoqués) contre 4,6% à l'assemblée générale ordinaire de juin 2023 (pour 108 324 sociétaires convoqués).

Le **conseil d'administration** est constitué d'administrateurs qui sont élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale pour trois ans. Ils sont rééligibles et la durée du mandat est de trois ans. Sont généralement désignés des représentants des métiers de l'artisanat et du commerce principalement de l'alimentaire, issus de fédérations ou confédérations professionnelles, nationales.

Le **bureau du conseil d'administration** est composé du Président, de deux Vice-présidents et du Secrétaire du conseil d'administration. Le Directeur Général et les cinq membres du comité de direction sont invités aux réunions.

Le **comité d'audit** a été créé en 2007 comme le permet l'article 24 des statuts. Il est composé de trois administrateurs dont un Président, également responsable de la fonction-clé Audit Interne et le Vice-président, renouvelé chaque année. Le Président de la MAPA ainsi que le Directeur Général ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives.

Le conseil d'administration désigne le **Directeur Général**, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil administration.

Le **comité de direction** est composé de six membres : le Directeur Général, le Directeur Général Délégué qui a en charge la Direction Développement, le Directeur Assurance et Services, la Directrice Administrative et Financière, le Directeur des Systèmes d'Information et la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Interne. Des collaborateurs y font des présentations chaque fois que nécessaire selon la nature des dossiers abordés en séance.

B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA

Le nombre d'administrateurs est statutairement compris entre douze et vingt-et-un membres dont deux représentants élus du personnel. En 2024, le conseil est composé de dix-huit administrateurs dont seize représentants des sociétaires et deux représentants des salariés.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en octobre 2018, mis à jour en 2022.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette

Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA-MAB SGAM a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le conseil nomme chaque année en son sein un Président, un ou des Vice-présidents, et un Secrétaire.

Sont également présents aux réunions du conseil avec voix consultative, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué assistés du comité de direction, deux représentants élus du comité d'entreprise et, au moins une fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes définitifs. Les Responsables des fonctions-clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, ou par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Les administrateurs sont convoqués 15 jours avant la date de réunion par courriel. La convocation donne les points de l'ordre du jour qui seront abordés. Les membres reçoivent un dossier constitué notamment des procès-verbaux du conseil précédent, de la réunion de bureau et des notes sur les points à l'ordre du jour.

Il est tenu au siège social un registre consignait les présences et les procès-verbaux des délibérations. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, avec indication des membres présents et excusés. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire.

Le **bureau** se tient entre deux réunions du conseil d'administration, et chaque fois que nécessaire à la demande du Président ou du Directeur Général. À l'issue de la réunion de bureau est rédigé et validé un compte rendu ; ce dernier est signé par le Président et le secrétaire.

La Directrice Administrative et Financière ainsi qu'éventuellement le responsable de la gestion des risques et du Contrôle Interne présentent et commentent leurs travaux au **comité d'audit**. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité et le secrétaire de séance.

Le **comité de direction** est animé par le Directeur Général ; il se réunit tous les 15 jours sur convocation et avec un ordre du jour ; les discussions et décisions sont l'objet d'un compte rendu.

Le **comité de gestion des risques** a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Directeur Assurance et Services, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne et du responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit et au comité de direction et aux fonctions-clés.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la MAPA est placée sous mandat. Un **comité**

financier se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière et du gérant du mandat. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA

La séparation des fonctions, politiques, exercées par le conseil administration et exécutives, exercées par le Directeur Général, conduit à ce que le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le conseil les orientations de la politique générale. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général, en concertation avec le Président.

Les émissions de titres obligataires ou assimilés, l'octroi de garanties, cautions ou avals, la fixation des cotisations, l'achat ou la vente d'immeuble de rapport, à l'exception des parts et actions de société à prépondérance immobilière et des immeubles destinés à accueillir des agences, sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration. Le Directeur Général informe le Président du conseil d'administration des travaux d'ampleur significative à réaliser sur les immeubles du siège social qui décide le cas échéant de les soumettre au bureau ou au conseil d'Administration.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence déterminé par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds sauf pour l'automobile dont la garantie responsabilité civile est illimitée.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques.

Lors des réunions de 2024, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2025, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2023, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, suivi le plan stratégique, approuvé le rapport ORSA 2023 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

Le **bureau** examine généralement les points suivants :

- le suivi de l'activité commerciale ;
- l'évolution de la sinistralité ;
- les projets d'évolution de gamme de produits ;
- le suivi comptable et financier de la société ;
- les dossiers du fonds de solidarité ;
- les propositions tarifaires pour l'année suivante ;
- les projets de politiques écrites ;
- les projets de rapports réglementaires.

Le **comité d'audit** a pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les comptes définitifs avant leur soumission au conseil d'administration ;
- de suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et de participer au processus de leur désignation, dans le respect de leur indépendance ;
- de prendre connaissance et de suivre les travaux de la fonction d'audit interne ;

- de valider le plan d'audit ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- de suivre les travaux de préparation à Solvabilité II et de l'ORSA ;
- de prendre connaissance des comptes rendus du comité des risques.

Chargé du suivi du dispositif de gestion des risques, le comité d'audit dispose de plusieurs sources d'information : cartographie des risques, rapports d'audit interne et externe, rapport des commissaires aux comptes et les comptes rendus du comité des risques.

Le Directeur Général avec l'aide du **comité de direction** prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, il prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- contribue à l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 8‰ des frais d'acquisition et d'administration.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration, celles du comité de direction par le Directeur Général. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

La part variable des salaires des commerciaux de la MAPA est collectivement attribuée par agence, en fonction de l'atteinte d'objectifs définis annuellement, qui inclut les résultats techniques. Elle est proratisée individuellement en fonction de la présence annuelle du collaborateur.

Une part variable individuelle est également attribuée aux commerciaux. Le cumul des primes collectives et individuelles est plafonné et ne peut dépasser 12 000 € par an.

Les membres de l'organe d'administration perçoivent des indemnités de temps passé, le Président des indemnités compensatoires. Les membres de gestion ou de contrôle et les titulaires d'autres fonctions-clés n'ont aucune particularité de régimes de retraites par rapport aux autres salariés.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour six ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de dix membres et un administrateur élu par les salariés auxquels s'ajoutent sept administrateurs honoraires. Ces derniers participent aux débats sans pour autant disposer de voix délibératives. Le cas échéant, le **conseil d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs, tous issus du monde professionnel de la boulangerie, ont généralement des mandats dans d'autres organismes notamment des groupements professionnels départementaux, la CNBF, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, ou encore la Confédération Générale de l'Alimentaire de Détail.

Le **comité d'audit** est composé de deux administrateurs et d'un Président, administrateur honoraire qui est aussi responsable de la fonction-clé Audit Interne. Les commissaires aux comptes sont invités lors de la réunion du comité d'audit qui a pour objet de réviser les comptes annuels. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives. La Directrice Administrative et Financière de la MAPA présente et commente les travaux de sa Direction au comité d'audit. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité d'audit.

B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un Président, au moins un Vice-président, et un Secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, la Directrice Administrative et, deux fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs. Les Responsables des fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Directeur Assurance et Services, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne et du responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit, au comité de direction et aux fonctions-clés.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est

placée sous mandat. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre. Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA et du gérant du mandat. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité ; tout emprunt destiné à la constitution et éventuellement à l'alimentation du fonds social complémentaire doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA MAB SGAM, a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales. Le conseil d'administration a également adopté un Règlement Intérieur du conseil d'administration conforme à celui adopté par la SGAM.

Lors des réunions en 2024, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2025, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, arrêté les comptes annuels 2023, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, suivi le plan stratégique, approuvé le rapport ORSA 2023 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques. Plus spécifiquement, le conseil d'administration a validé une politique générale de sécurité des systèmes d'information.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les frais de déplacement des administrateurs sont visés chaque année par l'assemblée générale : le montant ne doit pas dépasser 4% des frais de personnel charges comprises.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB VIE

B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB VIE

La société MAPA-MAB VIE est une société anonyme, entreprise régie par le Code des Assurances. Elle est détenue exclusivement par la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour trois ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de quatre membres. Le cas échéant, le **conseil d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs sont issus à parité des conseils d'administration des mutuelles du groupe MAPA-MAB.

Conformément à la législation, le **comité d'audit** de MAPA-MAB SGAM est compétent pour assurer le suivi des questions relatives à MAPA-MAB VIE. Il rend compte de ses travaux au conseil d'administration de MAPA-MAB VIE.

B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-MAB VIE

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un Président, au moins un Vice-président, et un Secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs. Les Responsables des fonctions-clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du Directeur Assurance et Services, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne et du responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit et au comité de direction et aux fonctions-clés.

B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB VIE

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds. La société ne pratique pas d'activité d'épargne.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA-MAB SGAM, a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le conseil d'administration a également adopté un Règlement Intérieur du conseil d'administration conforme à celui adopté par la SGAM.

Lors des réunions en 2024, le conseil d'administration a fixé les changements de tarification pour l'année 2025, les questions financières et la réassurance, a approuvé les mises à jour des politiques écrites, a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel, a arrêté les comptes annuels 2023, a entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, et a suivi le plan stratégique. Le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et fait part de ses remarques. Plus spécifiquement, le conseil d'administration a validé une politique générale de sécurité des systèmes d'information.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la société. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB VIE

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-MAB VIE.

Les membres du conseil d'administration ont droit à des jetons de présence. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 1% du chiffre d'affaires.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB SGAM

B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM

Chaque entreprise affiliée est représentée avec voix délibérative par son Président, à défaut un de ses administrateurs dûment mandaté.

Les membres du conseil d'administration de la SGAM et son Directeur Général sont membres de l'assemblée avec voix consultative. Les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués des entreprises affiliées sont aussi membres de l'assemblée générale avec voix consultative.

Le nombre total de voix attribuées à chacune des entreprises affiliées est égal à deux, soit une voix par représentant.

L'administration de la SGAM est confiée à un conseil d'administration comportant quatre membres au moins et dix-huit au plus, représentant les entreprises affiliées à la SGAM. Cette dernière ne peut en aucun cas être administrée par des administrateurs non issus des conseils d'administration des entreprises affiliées.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire de la SGAM parmi les membres des conseils d'administration des entreprises affiliées. Si une entreprise affiliée est exclue, les administrateurs issus de cette entreprise sont réputés démissionnaires d'office.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit le Président et le Vice-président du conseil d'administration parmi ses membres Présidents des entreprises affiliées, et au moins un secrétaire et un secrétaire adjoint parmi ses autres membres. Ces fonctions durent un an et leurs titulaires sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la SGAM le réclament.

Le conseil ne délibère que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les délibérations sont prises

à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

Les délibérations et décisions du conseil d'administration sont consignées sur un registre spécial tenu au siège social. Les procès-verbaux retranscrits sur ce registre sont signés du Président et d'un administrateur.

Le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

B.1.2''' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration décide de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les conditions définies au sein de la convention d'affiliation. À la demande d'une entreprise affiliée, lorsque la SGAM a mis en œuvre les mécanismes de solidarité en faveur de cette entreprise dans le respect de ses statuts, le conseil d'administration s'assure de la réalisation du plan de redressement. Il peut formuler des recommandations au conseil d'administration de l'entreprise affiliée bénéficiant des mécanismes de solidarité. Le conseil d'administration de l'entreprise affiliée destinataire de ces recommandations les porte à son ordre du jour, puis rend compte de sa position au conseil d'administration de la SGAM.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose d'un droit d'information privilégiée sur toute décision des entreprises affiliées de nature à affecter durablement leur situation financière. À ce titre, le conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et d'audit sur les éléments comptables, financiers et juridiques des entreprises affiliées. Les Responsables des fonctions-clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le conseil d'administration désigne un Directeur Général, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration.

B.1.3''' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration détermine les orientations d'activité de la SGAM et veille à leur mise en œuvre, nomme son Directeur Général et son Directeur Général Délégué et fixe leur rémunération.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la SGAM et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée d'approbation des comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SGAM.

Les Administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le Conseil d'Administration de MAPA MAB SGAM a été approuvée par chaque Conseil d'Administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le Conseil d'Administration a également adopté un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Les Conseils d'Administration des sociétés affiliées ou filiales ont adopté un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration conforme à celui adopté par la SGAM.

B.1.4''' Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM

La gestion des risques, compte tenu de la taille de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, est réalisée par les équipes de la MAPA et couvre donc le périmètre MAPA-MAB SGAM.

Le **comité de gestion des risques** a pour missions :

- de surveiller les risques opérationnels n'entrant pas dans le calcul du SCR qui entraîneraient des pertes résultant de procédures internes, de membres de personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs conformément à l'article 13 de la Directive Solvabilité 2 ;
- d'examiner la cartographie des risques majeurs et son évolution ;
- de suivre la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan global de maîtrise des risques (PMR) en fonction des ressources disponibles ;
- de déterminer les points de vigilance incontournables ;
- de s'assurer de la cohérence des dispositifs de management des risques avec d'autres démarches managériales ;
- de valider les politiques écrites ;
- de valider le plan de conformité.

B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-MAB SGAM.

Néanmoins les statuts prévoient que le Directeur Général ne peut être rémunéré que par un traitement fixe et par des avantages accessoires ayant le caractère soit d'aide et d'assistance à lui-même ou aux membres de sa famille, soit de contribution à la constitution de pensions de retraite en sa faveur. Sa rémunération est fixée par le Conseil d'Administration. Ces avantages ne peuvent en aucun cas consister en allocations variables avec l'activité de la SGAM. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement sur justificatifs des débours effectifs exposés par eux pour le compte de la SGAM. Les administrateurs de la SGAM peuvent également recevoir une indemnité dans les limites fixées par l'assemblée générale et la réglementation en vigueur.

B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité II

Les fonctions-clés des quatre entités, même si elles peuvent être représentées par un individu différent ont pour missions d'informer et d'alerter le conseil d'administration ; en voici la

présentation de chacune d'entre elles ci-après.

Fonction-clé Actuariat

La mission de la fonction-clé Actuariat s'articule autour de six thèmes qui sont :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Fonction-clé Conformité

Le responsable de la fonction-clé Conformité, pour évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique, élabore un plan de conformité qui présente les activités de la fonction Conformité de l'année à venir. Il est déterminé en fonction des activités générant un risque de non conformité.

Aussi des processus sont mis en place et les résultats partagés par les managers en charge des domaines d'activité. Ces processus sont les suivants :

- processus de veille réglementaire et d'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations et l'activité du groupe ;
- processus de vérification de la conformité aux dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment lors du lancement d'un nouveau produit, où la conformité du produit est étudiée, de sa conception à sa distribution et à son suivi ;
- processus de respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et des principes de protection des données personnelles des sociétaires.

Pour évaluer l'adéquation des mesures adoptées et pour prévenir tout risque de non-conformité, un plan de conformité est mis en place chaque année.

Fonction-clé Audit Interne

Le responsable de la fonction-clé Audit Interne organise sa mission telle que présentée ci-après. Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

Un organisme indépendant est nommé pour chaque mission. Cependant s'il trouve les compétences et l'indépendance en interne, il peut être attribué ponctuellement à un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) la réalisation de la mission.

Fonction-clé Gestion des Risque

La responsable de la fonction-clé Gestion des Risques couvre le système de gestion des risques qui

comprend cinq phases soit :

1. La définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
2. Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques ;
3. L'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et l'information des risques ;
4. Le calcul du besoin global de solvabilité ;
5. Le rapport ORSA.

B.2 Exigences générales de compétence d'honorabilité

Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration dans sa collégialité, toute personne nommée Président, Vice-président, Secrétaire, Administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou responsable d'une fonction-clé définie dans la Directive Solvabilité II, doit satisfaire pendant toute la durée respectivement de son mandat ou de sa fonction aux exigences de réputation et d'intégrité, de qualification, et d'expérience professionnelle prévues à l'article 42 de la Directive 2009/138/CE garantissant notamment de sa part une réalisation et/ou une participation saine et prudente des missions et opérations qui lui sont confiées.

Ainsi les sociétés du groupe et la SGAM veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement toute entreprise ou qui occupent des fonctions-clés et le conseil d'administration dans sa collégialité, satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Les personnes présentées à l'assemblée générale ordinaire pour être nommées une première fois membre du conseil d'administration doivent avoir des fonctions non salariées au sein d'un syndicat ou d'un organisme professionnel des métiers de bouche, ou des commerçants en bestiaux ou des fleuristes. Leur dossier est étudié par le conseil d'administration. Il doit comprendre leur parcours professionnel et syndical, les mandats détenus dans d'autres sociétés, la nature et la date des contrats souscrits à la mutuelle, un extrait de casier judiciaire et la vérification d'absence de déclaration de faillite. L'assemblée générale réunie à titre ordinaire se prononce à la majorité des voix exprimées sur la résolution de nomination qui figure ensuite au procès-verbal. Les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement par voie de questionnaire complété par chaque administrateur.

Les membres du bureau sont nommés par le conseil d'administration qui délibère à la majorité simple.

Le Directeur Général est nommé par le conseil d'administration qui vérifie ses qualifications, ses connaissances et son expérience professionnelle de telle sorte qu'il exerce une gestion saine et prudente. Le conseil d'administration s'assure aussi de la réputation et l'intégrité de la personne à nommer notamment par une absence de déclaration en faillite et un casier judiciaire vierge.

Pour les fonctions-clés et le Directeur Général Délégué, les personnes proposées par le Directeur Général au conseil d'administration doivent avoir des compétences reconnues dans le domaine de la fonction-clé concernée. Le Directeur Général doit s'assurer de leur compétence en vérifiant leur Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024 MAPA-MAB SGAM

parcours professionnel et au besoin syndical pour la fonction d'Audit Interne. Pour toutes les fonctions-clés, le Directeur Général vérifiera le casier judiciaire, l'absence de déclaration de faillite, la formation académique et les diplômes obtenus. Il vérifiera aussi le niveau d'expérience. Après nomination par le conseil d'administration, les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM

B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Compte tenu de la taille et de l'organisation du groupe, la gestion des risques du groupe MAPA-MAB SGAM est centralisée et gérée par les équipes de la MAPA. Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative le résultat et (ou) l'activité des mutuelles et de la société anonyme.

Le système d'évaluation des risques est encadré par une politique des risques qui pose les bases de la gestion des risques au sein du groupe.

Le processus d'évaluation des risques se décompose en cinq étapes :

- la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
- l'identification, mesure et hiérarchisation et l'analyse du risque ;
- les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques (cf B.3.4) ;
- le calcul du besoin global de solvabilité (cf B.3.2) ;
- le rapport « ORSA 1 », dans son ensemble, matérialise le processus ORSA et la cinquième et dernière phase du système de gestion des risques ; il est présenté une fois par an au conseil d'administration pour validation.

- L'appétence au risque est le niveau de risque global que les membres affiliés sont prêts à prendre, elle se traduit par des niveaux plus fins de tolérance aux risques. Les limites sont quant à elles opérationnelles et permettent de rester dans son cadre de tolérance et donc d'appétence.

La confrontation entre l'appétence de la SGAM et son profil de risque conduit à une déclinaison de cette appétence par catégorie de risques. Cette déclinaison se traduit opérationnellement par des arbitrages et des limites et constitue le cadre de la prise de risque. L'appétence aux risques de MAPA-MAB SGAM s'exerce dans un cadre de maintien de sa solvabilité et de son activité, elle est portée par le conseil d'administration sous l'impulsion de la Direction Générale.

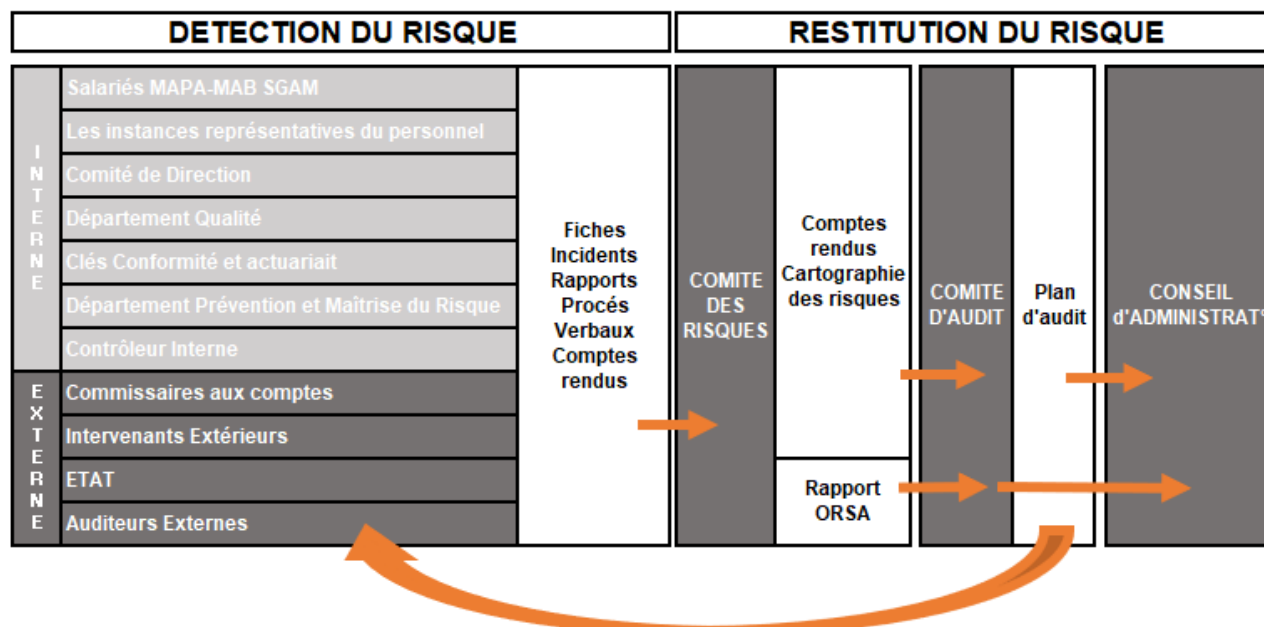
- L'identification, la mesure et la hiérarchisation et l'analyse du risque s'appuient essentiellement sur :

- le dispositif d'évaluation des risques et de contrôle interne ;
- la prise en compte des recommandations de l'Audit interne ;
- la prise en compte et le suivi de la gestion des incidents ;
- la prise en compte des alertes du Service « Surveillance du risque IARD » ;
- la prise en compte de la gestion des réclamations ;
- les processus stratégique et de pilotage du groupe ;

¹ Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité
Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024 MAPA-MAB SGAM

➤ des synthèses régulières sur ces points présentées au conseil d'administration.

- Le schéma ci-après représente les acteurs de l'identification du risque et les acteurs de la surveillance du risque. Les premiers alimentant les seconds de rapports, fiches incidents, comptes rendus via un pivot. Le Contrôleur Interne et Gestion des risques qui les recueille, les analyse, alimente sa cartographie des risques puis les synthétise pour en informer le comité des risques, puis via les comptes rendus de ce dernier, le comité d'audit puis enfin le conseil d'administration.



L'évaluation est effectuée une fois par an, sauf événement majeur jugé par la fonction-clé Gestion des risques qui demandera dans ce cas une nouvelle évaluation. Cette évaluation est contrôlée et validée par la fonction-clé Gestion des risques pour garantir la pertinence des résultats obtenus.

B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Chaque risque est évalué suivant une échelle d'impact. Une fois hiérarchisé, le risque est positionné sur une cartographie en fonction de sa fréquence et de sa gravité au regard de son écosystème et d'une approche top down à dire d'expert. Le profil de risque repose alors sur la réalisation de cette cartographie des risques et sur l'ensemble des mesures de protection que prend le groupe face à ces risques majeurs.

Ainsi cet exercice permet d'une part, de prendre les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques et d'autre part de construire des scénarios de stress qui font l'objet d'une modélisation dont les résultats sont décrits dans le rapport ORSA.

En 2024, il n'y a pas de risques significatifs qui ne soient pas sous plan de maîtrise de la solvabilité de MAPA-MAB SGAM.

B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs

En effet, la question se pose sur la prise en compte intégrale des risques propres à la SGAM dans les calculs de la formule standard. C'est pour cela que tout risque identifié comme propre au Groupe,

qui n'est ni pris en compte dans la formule standard ni atténué par un plan de maîtrise, peut nécessiter un besoin additionnel de solvabilité.

Les risques non pris en compte dans les calculs sont donc ceux pour lesquels il n'y a pas de plan de maîtrise. En 2024, il n'y en a pas d'identifiés.

B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision

De la cartographie risque sont traités en priorité les risques majeurs et des décisions stratégiques sont ainsi prises pour les atténuer.

Par les informations à disposition (rapport ORSA, synthèse des missions d'audit, rapports des commissaires aux comptes, procès-verbaux du comité des risques, indicateurs...), le conseil d'administration est en mesure de valider le plan d'audit, de modifier si nécessaire les niveaux de risques (appétence, tolérance ou limite) et d'orienter/d'approuver les actions prévues par la Direction Générale pour atténuer les risques identifiés.

B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque

L'activité d'assurance consiste à prendre en charge, totalement ou partiellement, et contre paiement d'une cotisation, les risques auxquels l'assuré ne souhaite pas être exposé.

Ce faisant, l'assureur s'expose lui-même à des risques, qu'il lui convient de gérer en conformité avec la réglementation, ses valeurs et dans le respect de son cadre d'appétence aux risques.

Cette gestion des risques passe ainsi par une première étape d'identification des risques auxquels s'expose l'entreprise et qui découlent des orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre.

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques, dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par MAPA-MAB SGAM, ayant potentiellement des impacts importants pour cette dernière, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel). Cet exercice a été réalisé à partir d'entretiens avec des membres du comité de direction et une synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Risques stratégiques :

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement interne : pilotage, gouvernance, politique sociale ;

- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire², concurrence, dérèglement climatique, cyberattaques.

Face à ces risques, la SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- mise en place d'un processus stratégique et de pilotage de MAPA-MAB SGAM ;
- cellule de veille réglementaire ;
- veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- concertation avec les instances professionnelles.

- Risques financiers :

Il s'agit des risques résultants directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action ;
- taux ;
- spread ;
- immobilier ;
- change ;
- concentration.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- définition de l'allocation stratégique ;
- suivi de la gestion financière ;
- gestion actif-passif.
-

Le tout a été reporté dans des politiques écrites.

Les scénarios de stress permettent de vérifier la résilience des portefeuilles d'actifs dans des conditions extrêmes tels des chocs actions ou immobiliers.

- Risques techniques :

Ce sont les risques qui découlent des activités de MAPA-MAB SGAM, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- souscription ;
- provisionnement ;
- mortalité/longévité ;
- incapacité/invalidité ;
- rachat ;
- catastrophe.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des

²Évolution de la réglementation (loi Hamon ou Accord National Interprofessionnel).

risques, dont :

- politique tarifaire ;
- veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'atteindre la rentabilité technique de la mutuelle ;
- couverture en réassurance révisée annuellement ou ponctuellement afin de s'adapter aux évolutions des besoins ;
- rappel de cotisations auprès des sociétaires ;
- politiques écrites de souscription et de provisionnement.

- Risques opérationnels :

Un risque opérationnel est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- une qualité des données insuffisante.

Face à ces risques MAPA-MAB SGAM a mis en place des règles et des contrôles à différents niveaux hiérarchiques et organisationnels, et un processus de gestion des incidents.

- Risques de durabilité :

Les risques de durabilité regroupent trois sous-risques :

Environnement : les événements environnementaux peuvent engendrer des risques physiques pour les entreprises. Ces événements pourraient, par exemple, résulter des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité ou de l'évolution de la chimie des océans. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient également être pénalisées par les mesures d'atténuation adoptées pour faire face aux risques environnementaux, et qui affecteraient les entreprises différemment en fonction de leur exposition aux risques susmentionnés et de leur adaptation à ces risques ;

Social : désigne les facteurs de risque liés à la chaîne d'approvisionnement en capital humain et la façon dont les entreprises gèrent l'impact de ces facteurs sur la société. Les questions relatives à l'égalité des sexes, aux politiques de rémunération, à la santé, à la sécurité et aux risques liés aux conditions de travail impactent la dimension sociale. Les risques de violation des droits de l'homme ou des droits du travail au sein de la chaîne font également partie du risque social ;

Gouvernance : ces aspects sont liés à la structure de gouvernance et comprennent la gestion de l'indépendance du conseil d'administration, les relations avec les employés, la rémunération, la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques de gouvernance proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise ou du manque d'incitation de la Direction de la société à respecter des normes de gouvernance élevées.

Dans le cadre des travaux engagés en 2024 pour répondre à la Directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) qui renforce les obligations de publication d'informations en matière de durabilité à l'égard des entreprises, MAPA-MAB SGAM a dégagé à ce stade des

travaux, 12 sous-thèmes qui répondent au principe de double matérialité³, il s'agit :

- émissions de Gaz à effet de serre scope 1 & 2⁴ ;
- émissions de Gaz à effet de serre scope 3 ;
- émissions de Gaz à effet de serre liés aux investissements ;
- impact environnemental du portefeuille de MAPA-MAB SGAM ;
- risques physiques liés aux effets du changement climatique ;
- lutte contre la violence et le harcèlement au travail ;
- diversité et inclusion, égalité des genres et des rémunérations ;
- protection de la vie privée des assurés ;
- formation et le développement des compétences ;
- cybersécurité ;
- éthique et intégrité des affaires et lutte contre la corruption ;
- protection des lanceurs d'alertes.

Bien que la Directive CSRD se s'applique plus à MAPA-MAB SGAM compte-tenu de son effectif inférieur à 1 000, les sous-thèmes ci-dessus énumérés constituent un socle pour l'étude du risque de durabilité.

Les quatre premiers thèmes sont en cours de pesées dans le cadre de l'établissement du bilan carbone effectué par la MAPA en 2023 et mis à jour sur les données 2024. Un plan de transition va être élaboré pour réduire l'empreinte carbone de la MAPA dans les années à venir.

Aussi, certains de ces sous-thèmes se retrouvent déjà dans la cartographie des risques majeurs (Lutte contre la violence et le harcèlement au travail, cybersécurité, la protection de la vie privée des assurés, éthique et intégrité des affaires et lutte contre la corruption) et sont donc déjà travaillés en tant que tels notamment dans le cadre du risque de non-conformité sur la réglementation LCB-FT, RGPD et Sapin 2.

Enfin, sur les risques physiques liés aux effets du changement climatique, c'est un sujet qui est pris en compte dans le cadre des règles de souscription, de la tarification et de la réassurance.

B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"

MAPA-MAB SGAM investit dans des actifs et instruments financiers qui sont :

- identifiés : à l'occasion de l'achat, le produit est expliqué et compris ; une documentation est fournie et classée ;

³ Les informations, évaluées comme matériellement importantes par MAPA-MAB SGAM prennent en compte l'importance du point de vue de l'incidence "incidences positives ou négatives, réelles ou potentielles, de l'entreprise sur la population ou l'environnement à court, moyen ou long terme" et l'importance du point de vue financier "informations considérées comme importantes pour les principaux utilisateurs des informations financières".

• ⁴ Scope 1 : Il correspond aux émissions de gaz à effet de serre (GES) directement émises par les activités de l'entreprise. Il s'agit des émissions directes de gaz à effet de serre issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...) ;

• Scope 2 : Il couvre les émissions de GES indirectes associées à la consommation d'énergie, qui surviennent en dehors des installations de l'entreprise. Il englobe les émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée et consommée par l'organisation (électricité et réseaux de chaleur / froid) ;

• Scope 3 : Il inclut les émissions de GES indirectes qui échappent au contrôle direct de l'entreprise, englobant souvent les activités en amont et en aval de la chaîne de valeur. Ces émissions couvrent une gamme plus large et incluent les émissions indirectes qui résultent des activités de l'organisation, mais qui se situent en dehors de son contrôle direct : produits et services achetés, transport et logistique, déchets, etc...

- mesurés : des reportings réguliers envoyés par les fournisseurs permettent de connaître leur évaluation ;
- suivis : ces reportings sont stockés et analysés ;
- gérés : des restructurations, achats ou ventes sont réalisés si cela devient nécessaire ou opportun ;
- contrôlés : l'analyse des reportings permet de s'assurer de l'encaissement des coupons. Les titres de propriété ou relevés annuels de dépôts titres sont cadrés avec la comptabilité ;
- déclarés : le portefeuille éligible à la transparence l'est ;
- pris en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité.

Les investissements dans leur ensemble garantissent :

- la sécurité, la qualité : 100% du portefeuille de titres en direct à une exposition de bonne qualité (investment grade), même choqué, le SCR reste supérieur à 100% ;
- la liquidité et disponibilité : 100% des produits structurés ont une clause de liquidité quotidienne. Une projection annuelle de la trésorerie permet de s'assurer de la suffisance de liquidité et de disponibilité pour couvrir les besoins ;
- la rentabilité : la gestion des actifs sur les années passées montre un taux de rendement bien supérieur au tec 5 ;
- le respect des limites fixées dans les politiques telles qu'une durée du portefeuille inférieure à 7 ans permet la couverture des provisions techniques prudentielles adaptée à la nature et à la durée des engagements.

Le choix de travailler avec plusieurs opérateurs et de suivre les limites inscrites dans les politiques permettent une diversification appropriée dans le choix des actifs, de façon à éviter toute dépendance excessive vis-à-vis de ce dernier, d'un émetteur ou d'un groupe d'entreprises ou d'une zone géographique hors Union Européenne.

Enfin, les calculs imposés par Solvabilité 2 dans le cadre de la formule standard permettent de s'assurer mathématiquement que la plupart de ces critères sont bien respectés, sans quoi le ratio de solvabilité ne serait pas suffisant.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE déterminent les parts de leurs investissements consacrées aux immobilisations corporelles, aux placements (obligations et actions) et à leur trésorerie pour répondre au mieux à leurs besoins de solvabilité.

Les ordres de placement sont de la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière en concertation avec le Directeur Général pour la gestion courante du portefeuille, et avec l'accord de celui-ci pour les opérations concernant les placements nouveaux.

Le Responsable de la comptabilité générale a une délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toujours en concertation avec la Directrice Administrative et Financière ou le Directeur Général.

La politique du risque d'investissement des mutuelles est de prendre les mesures nécessaires, :

- pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE ;
- pour garantir que les investissements tiennent compte de la nature de son activité, de ses limites approuvées de tolérance au risque, de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme ;
- pour évaluer en interne le risque de crédit présenté par les contreparties aux investissements, y compris lorsque ces contreparties sont des administrations centrales.

Les mutuelles n'utilisent pas de produits dérivés⁵ en dehors des produits structurés encadrés par la politique de gestion du risque d'investissement.

La politique du risque d'investissement prévoit, lorsque cela est approprié pour assurer une gestion efficace des risques, les limites quantitatives internes applicables aux actifs et aux expositions.

En 2022, il a été décidé de modifier la politique de placement de MAPA-MAB VIE en transférant au deuxième semestre 2022 les placements de MAPA-MAB VIE à la MAPA contre rémunération. Ce transfert se fait en respectant le principe de la personne prudente, ainsi :

- le calcul sur la solvabilité d'un tel transfert a permis de montrer que l'impact n'était pas significatif ;
- des titres financiers de la MAPA sont nantis au profit de MAPA-MAB VIE dans les mêmes proportions que sa créance dans les comptes de MAPA-MAB VIE ;
- le compte courant est suffisant pour couvrir les provisions et peut ainsi répondre à un besoin urgent de liquidité.

Enfin, la faible envergure du portefeuille d'actifs avant le transfert ne permettait pas une grande diversification des placements et l'exposait de ce fait à des coûts de gestion importants et à une volatilité accrue du portefeuille. Les produits financiers pour MAPA-MAB VIE au titre de l'exercice 2024 sont de 292 K€. Les intérêts des assurés sont ainsi privilégiés. Des titres financiers de la MAPA sont nantis au profit de MAPA-MAB VIE dans les mêmes proportions que sa créance.

En 2023 et dans le cadre de sa politique de placement, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA contre rémunération. Conformément à la politique, cette cession se limitera à 15% du portefeuille net détenu et des titres financiers de la MAPA sont nantis au profit de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie dans les mêmes proportions que sa créance.

B.3.7 Évaluations de crédit

La gestion des portefeuilles de placement du groupe est déléguée à une société. Cette société dont la MAPA est actionnaire, est une société de gestion agréée par l'AMF.

Cette société est devenue un acteur de référence auprès des investisseurs institutionnels soumis aux codes de la Mutualité, des Assurances et de la Sécurité Sociale. La diversité de ses mandants lui permet d'appréhender de nombreuses problématiques individuelles et d'en faire bénéficier ses clients.

L'objectif de l'analyste crédit est de qualifier le risque crédit à un horizon de cinq ans. L'analyse prend en compte notamment une vision des perspectives sectorielles, les fondamentaux de l'émetteur et l'évolution de son endettement. Cette étude se fait sur la base d'une analyse qualitative renforcée par des données quantitatives. Le risque de défaut est ainsi qualifié d'élevé, modéré ou faible. Les émetteurs sont notés selon une méthode interne.

Ces éléments permettent de suivre la qualité et le risque du portefeuille obligataire.

Les limites et les reportings font référence à des notations externes. Quand un émetteur est noté par plusieurs agences (Moody's, S&P et/ou Fitch), la seconde meilleure note est retenue.

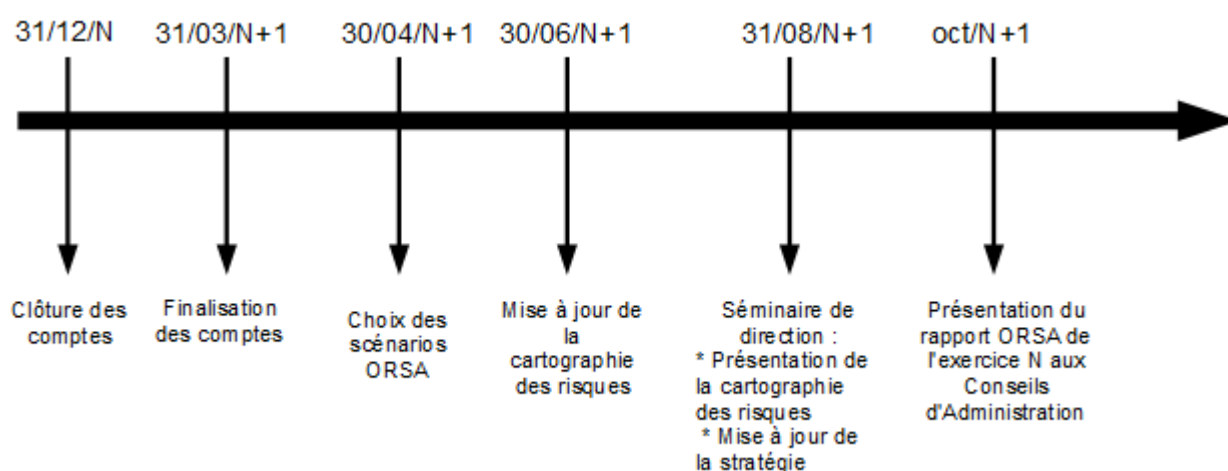
⁵ Un dérivé est un actif ou un passif financier dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'autres actifs, passifs ou indices (« l'actif sous-jacent »). Les dérivés sont des contrats financiers qui englobent une large gamme d'instruments, tels que les contrats à terme, les contrats d'option, les bons de souscription, les contrats d'échange et composites

Comme indiqué dans notre politique de gestion du risque d'investissement, l'évaluation de crédit n'est pas le seul critère qui permet de sélectionner un investissement.

Pour le choix des réassureurs, le groupe travaille avec deux courtiers qui conseillent et informent régulièrement sur la santé financière des réassureurs. Le suivi de leur notation est effectué en continu. Le groupe demande le nantissement des créances pour la grande majorité des réassureurs.

B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM

L'ORSA est un processus annuel constitué de rendez-vous récurrents tels que, comités de direction, comités de gestion des risques et comités d'audit comme l'indique le tableau au paragraphe B.3.1. Cette présentation synthétique du calendrier d'exécution de l'ORSA montre les dates majeures du processus.



Des alertes peuvent être données à tout moment, en particulier par le comité de Gestion des risques qui, lui-même alerté par le responsable du Département Gestion des risques et Contrôle Interne, pourrait se réunir exceptionnellement et envisager ainsi la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel.

B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM

En plus du schéma B.3.1 qui illustre bien la manière dont le système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle et aux prises de décisions du groupe, les organigrammes complètent cette description.

Ainsi les contributeurs à la gestion des risques et au contrôle interne sont au nombre de trois, la Directrice Administrative et Financière, responsable de la fonction-clé Gestion des risques des quatre entités, le responsable du Département Gestion des risques et Contrôle Interne et le responsable du Département Prévention et Maîtrise du Risque. La gestion des risques et le contrôle interne concernant bien tous les salariés par ailleurs.

La Directrice Administrative et Financière de la MAPA est la responsable de la fonction-clé Gestion des risques au sein du groupe MAPA-MAB pour chacune des entités : MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

B.3.10 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de chacune des quatre entités (MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM) vise à contrôler et à maîtriser des activités mises en œuvre de façon continue par le comité de direction ainsi que par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. La finalité étant :

- la protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- la réalisation et l'optimisation des opérations conduites par les entités, conformément à ses politiques et ses stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner une image fidèle et sincère de la mutuelle ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne

Pour atteindre ces objectifs, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et de fait MAPA-MAB SGAM, ont mis en place un Système de Contrôle Interne (SCI), qui s'inscrit sur des principes fondamentaux développés dans des documents tels que les politiques, les processus et les procédures. Ce système d'identification, d'analyse et de gestion des risques vise à recenser, analyser et à traiter les principaux risques pouvant affecter la réalisation des objectifs de la mutuelle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

L'organisation du contrôle interne est structurée selon trois lignes de maîtrise et repose sur deux notions : le contrôle permanent regroupant les contrôles de premier et deuxième niveaux (les deux premières lignes de maîtrise) et le contrôle périodique avec le contrôle de troisième niveau (la troisième et dernière ligne de maîtrise).

Le contrôle permanent **de premier niveau** encadre la première prise de risque qui se situe au niveau des opérationnels et de la hiérarchie sur le terrain. Chaque Direction opérationnelle a l'obligation de mettre en place des contrôles visant à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétence. Le contrôle permanent est assuré par le management opérationnel via les contrôles automatiques et/ou manuels des processus.

Le contrôle permanent **de deuxième niveau** anime et coordonne le système de contrôle interne. Il est assuré par le responsable du Contrôle interne indépendant, directement rattaché à la Directrice Administrative et Financière et fonction-clé Gestion des risques. Il vérifie que les risques ont été identifiés et gérés en 1^{er} niveau selon les règles fixées. Parallèlement, le Service de Surveillance du risque vérifie que les risques de souscription et d'indemnisation IARD ont été identifiés et gérés par les Directions selon les règles et procédures prévues.

Le contrôle périodique **de troisième niveau** est indépendant des deux premiers niveaux et a pour vocation d'aider l'entreprise à atteindre ses objectifs en évaluant ses processus de gestion des risques, de contrôle, et plus globalement de gouvernance d'entreprise. Il est assuré par la fonction-clé d'Audit interne confiée à une personne indépendante. Occasionnellement, des collaborateurs ayant toute légitimité peuvent réaliser des missions d'audit et, à défaut de compétence interne, la mutuelle peut avoir recours à des audits externes.

Parallèlement à ces contrôles permanents, un processus déclaratif d'incidents permet d'identifier et d'inventorier les faiblesses, défauts et carences opérationnels du groupe dans une base d'incidents. S'ensuivent des plans d'actions approuvés ou des recommandations destinées à améliorer les procédures de contrôle et de travail.

Enfin, dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes, tous les ans, de façon indépendante, testent l'efficacité du contrôle interne.

B.5 Fonction audit interne

B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne

L'Audit Interne de chacune des quatre entités constitue un levier de performance et d'amélioration des processus. Il permet notamment de s'assurer qu'en fonction des principaux risques, compris comme l'ensemble des événements ou facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs du groupe dans son ensemble et dans son individualité, des procédures de contrôles internes sont mises en place, qu'elles sont pertinentes et correctement appliquées.

B.5.2 Description des audits internes

En l'absence de Service d'Audit Interne propre, un organisme indépendant est affecté à chaque mission. Cependant si des compétences et de l'indépendance sont trouvées en interne du groupe MAPA-MAB, il peut être affecté ponctuellement un ou plusieurs salariés, compétents et indépendants, à la réalisation de la mission.

B.5.3 Plan d'audit

Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ou de MAPA-MAB VIE.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice, elles viennent alors enrichir le plan d'audit.

Le suivi du plan d'audit et des recommandations effectué par le responsable du Contrôle interne et de la gestion des risques est présenté en comité des risques puis en comité d'audit et synthétisé en conseil d'administration.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction-clé Actuariat a été mise en place en 2016.

Les missions de cette fonction-clé sont les suivantes :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Le rapport actuariel est élaboré chaque année par le responsable de la fonction-clé Actuariat de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM, responsable du Département Actuariat et Analyse de la Donnée de la MAPA et actuaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances.

Les différentes analyses présentées dans ce rapport s'appuient notamment sur :

- des auditions réalisées auprès des responsables de branches pour les politiques de souscription ;
- les travaux du Département Actuariat et Analyse de la Donnée pour l'analyse des provisions, de la qualité des données, et la structure de réassurance ;
- l'audition des membres de la Direction Administrative et Financière pour les processus de choix des contreparties, allocations de parts, et descriptifs des montants recouvrables auprès des réassureurs ;
- les travaux de la fonction-clé Gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Prestataires d'assurance

Conformément à leur politique, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la MAPA et MAPA-MAB VIE pour tous nouveaux sous-traitants :

- réalisent un examen approfondi pour vérifier que le prestataire est doté des compétences et de tout agrément légal nécessaire pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu de leurs objectifs et de leurs besoins ;
- veillent à ce que le prestataire ait pris toute mesure nécessaire pour qu'aucun conflit d'intérêts manifeste ou potentiel ne compromettre la satisfaction de leurs besoins ;
- veillent à ce que la sous-traitance n'entraîne la violation d'aucun texte de loi, en particulier des règles relatives à la protection des données ;
- veillent à ce que le prestataire soit soumis aux mêmes dispositions, en matière de sûreté et de confidentialité des informations que celles qui s'appliquent aux entités du groupe ;
- veillent à ce que les conditions générales de l'accord de sous-traitance soient clairement expliquées au comité des risques, et avalisées par le conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'une sous-traitance importante ou critique.

Le processus de sélection d'un prestataire doit suivre l'ensemble des points listés ci-dessus, toute exception devant être justifiée.

Conformément à l'article R354-7 du Code des assurances, sont considérées comme des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques les activités et fonctions suivantes :

- les fonctions-clés actuarielle, gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne ;
- les activités/fonctions dont l'interruption compromettrait la faculté de l'organisme à assurer la continuité de ses services, au regard des éléments suivants :
 - coût de l'activité externalisée ;
 - impact financier, opérationnel, de réputation en cas de prestation du prestataire hors délai ou de sa défaillance ;
 - substituabilité du prestataire ;
 - capacité de l'organisme à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problème avec le prestataire ;
 - pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

Pour déterminer l'importance de l'activité, les entreprises de groupe ont listé l'ensemble des activités externalisées et leur ont appliqué pour chacune d'entre elles un nombre de points en fonction de l'échelle suivante :

Le coût de l'activité externalisée en K€		L'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis en K€		La difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct ;		La capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;		Les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire	
coût de l'activité	points	impact financier	points	difficulté de trouver un autre	points	capacité de l'entreprise à satisfaire	points	pertes potentielles pour les assurés	points
0-500	0	0-500	0	facile	0	satisfaisant	0	inexistante	0
501-1000	10	501-1000	10	moyen	10	moyennement satisfaisant	10	faible	20
>1001	20	1001-3000	20	difficile	20	insatisfaisant	20	moyenne	40
		>3001	30	très difficile	30			forte	60

Les activités qui ont de 121 à 180 points sont considérées comme importantes ou critiques, celles entre 81 et 120 points comme « moyennement importantes », celles entre 41 et 80 points sont « peu importantes » et celles inférieures à 41 points ne sont « pas importantes ».

Les sociétés du groupe ne recensent pas, au 31 décembre 2024, d'activités considérées comme « importantes ou critiques », elles comptent néanmoins 11 prestataires considérés comme « moyennement importants ».

Par contre la MAPA, vis-à-vis de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, rentre dans cette catégorie d'activité considérée comme « importante ou critique ».

MAPA-MAB VIE ne recense pas directement de prestataires « moyennement importants ».

B.7.2 Prestataires TIC

Le règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique (dit règlement DORA) définit des exigences uniformes pour renforcer et harmoniser la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la

communication (TIC) et à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information au niveau de l'Union Européenne. Ainsi DORA impose aux entités financières de gérer les risques liés aux services numériques et informatiques fournis par des prestataires tiers.

Un prestataire de TIC critique ou important est un fournisseur externe de services technologiques dont l'interruption ou la défaillance pourrait compromettre la continuité des opérations, la sécurité des données ou la stabilité financière de l'entité qu'il dessert.

Selon **DORA**, MAPA-MAB SGAM doit évaluer la criticité de ses prestataires TIC sur la base des cinq critères suivants :

1. Son niveau de dépendance aux services du prestataire ;
2. L'impact potentiel sur la continuité des activités et la résilience opérationnelle en cas :
 - d'interruption de service ;
 - d'interruption de service en matière de sécurité des données sensibles et la conformité réglementaire ;
3. L'importance de l'Interconnexion avec des systèmes critiques tels que :
 - services cloud ;
 - systèmes de paiement et transactions ;
 - solutions de cybersécurité et de protection des données ;
 - fournisseurs de logiciels bancaires ou de gestion des risques ;
4. L'importance du volume et la nature des services fournis ;
5. La capacité du prestataire à gérer et sécuriser ses services.

Pour évaluer le niveau de criticité globale d'un prestataire, la grille d'évaluation suivante a été déterminée ; elle permet également de connaître les mesures à prendre suivant les différents cas.

Score Total	Classification du prestataire	Interprétation et mesures à prendre
50 - 65	● Critique	Prestataire essentiel pour l'entité, avec un impact élevé en cas d'incident . Doit être soumis à une supervision renforcée , avec des tests de résilience, audits et exigences contractuelles strictes .
35 - 49	● Important	Prestataire nécessaire au bon fonctionnement de l'entité, mais avec des solutions alternatives possibles. Nécessite un suivi régulier , des évaluations de risques périodiques et une mise en conformité aux exigences DORA .
13 - 34	● Non critique	Prestataire à faible impact sur l'entité. Peut être surveillé via un suivi standard , avec des contrôles de sécurité et de conformité allégés.

Score maximal possible = 65 (si le prestataire obtient 5 sur tous les critères).

Score minimal possible = 13 (si le prestataire obtient 1 sur tous les critères).

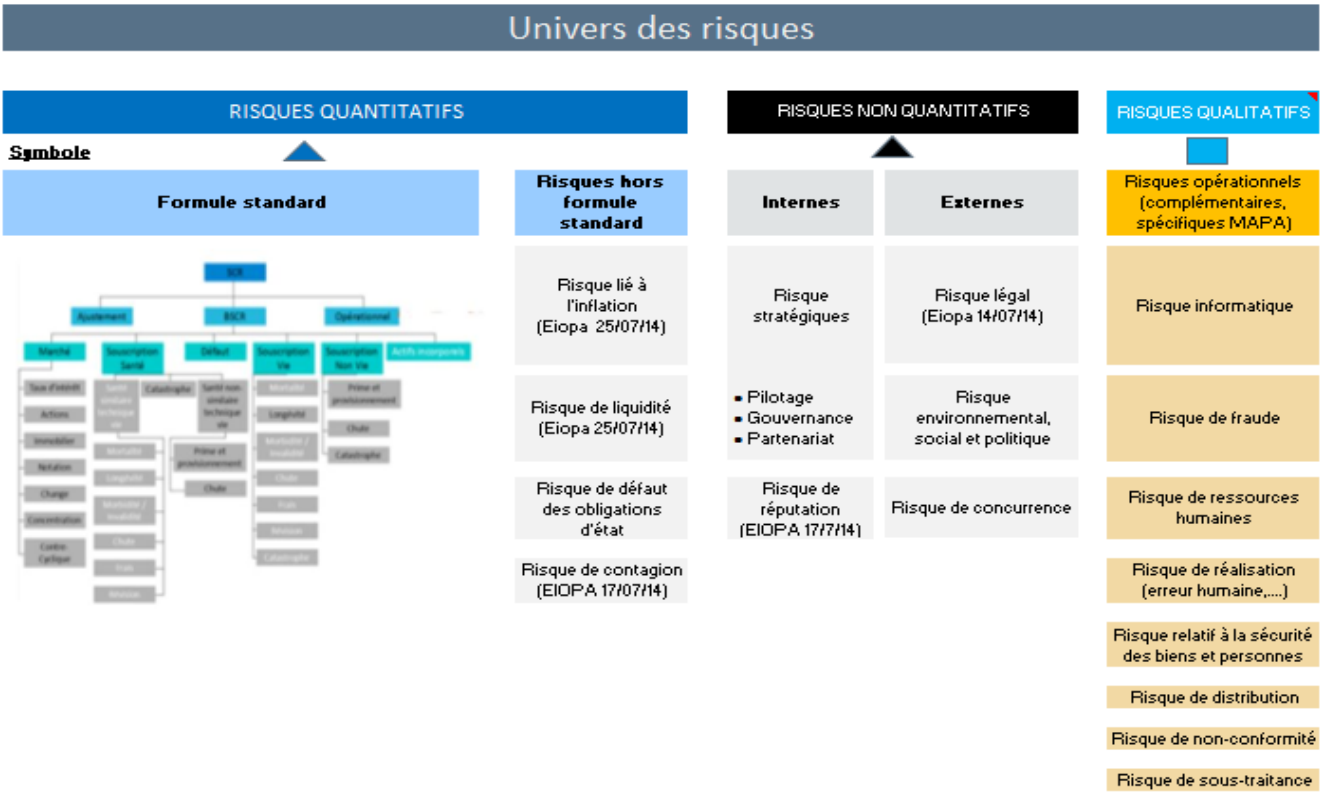
La notation est en cours de réalisation.

B.8 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

PARTIE C – PROFIL DE RISQUES

Le tableau ci-dessous permet d'avoir un inventaire des différents types de risques auxquels peuvent être confrontées les entreprises du groupe. Ils sont de deux types ; les risques qui peuvent être quantifiés et ceux qui ne peuvent pas l'être. Parmi les risques quantifiables, on retrouve tous les risques présents dans la formule standard.



C.1 Risque de souscription

Le profil de risque de souscription des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les conseillers commerciaux sont salariés de la MAPA, il n'y en a pas à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, ni dans la société MAPA-MAB VIE ;
- ils suivent un guide de souscription, mis à jour régulièrement, qui les oriente dans un cadre défini ;
- la réévaluation annuelle des tarifs est soumise à des règles précises et est validée par les conseils d'administration respectifs ;
- les sociétaires sont répartis sur le territoire de la France métropolitaine ;
- il n'y a pas de concentration de risque ;
- enfin le programme de réassurance permet une connaissance du risque maximal que MAPA-MAB SGAM connaît et sait pouvoir supporter.
- l'augmentation des affaires obtenues par le courtage nous incite à mettre en œuvre une politique de souscription, un guide dédié et un suivi afin de rester dans les limites de notre politique de souscription introduite en 2023.

Le profil de risque de chute (risque de ne pas encaisser de cotisations futures rentables) ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la Gestion des risques et l'Actuariat veillent à étudier tout lancement de nouveaux produits ou nouvelles opérations commerciales pour en calculer leurs conséquences en terme de rentabilité ;
- la Gestion des risques et l'Actuariat veillent à étudier tout lancement de nouveaux produits ou nouvelles opérations commerciales pour en calculer leurs conséquences en terme de rentabilité ;
- l'Actuariat porte une attention particulière à une éventuelle déformation de notre portefeuille automobile.

C.2 Risque de marché

Le profil de risque de marché de MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la SGAM se sont données des limites de répartition du portefeuille de placement ;
- dans cette limite, l'entité opte pour une diversification des supports d'investissement en termes de stratégie de placements et de gestionnaires. L'arbitrage est décidé lors des comités financiers avec OFI AM selon les perspectives financières et économiques ;
- la grande majorité de leurs placements actions sont de type 1⁶ ;
- les mutuelles et la société anonyme ne traitent pas en devises et leurs placements sont exclusivement en euro ;
- le nombre de réassureurs par traité doit être suffisant pour éviter tout risque de concentration.

C.3 Risque de crédit

Le profil de risque de crédit de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements.

C.4 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité des mutuelles et de la société anonyme ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- ni la MAPA, ni la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, ni MAPA-MAB VIE n'ont d'engagements à long terme significatifs ;
- la trésorerie disponible sur les comptes bancaires, OPCVM et comptes sur livret, comptes à terme, permet de faire face aux besoins quotidiens de trésorerie sur une année ;
- un suivi de trésorerie avec prévision des flux à venir sur une période d'un an est maintenu régulièrement à jour ;
- l'appartenance à un groupe permet des facilités de trésorerie sous forme de prêts entre membres en cas de nécessité absolue.

⁶tel que défini à l'article 168 du règlement délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Ces risques englobent les risques relatifs aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques de réalisation (processus, erreur humaine,...), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, les risques de distribution, le risque de non respect de la réglementation et les risques liés à la sous-traitance.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels (cf B.3.1) ;
- l'évaluation des risques opérationnels bruts et résiduels (cf C.7) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont priorisés puis analysés de façon à déterminer le mode de gestion appropriée ;
- le suivi des risques opérationnels par les contrôles de niveaux 1 et 2 (cf B.4.2).

Les collaborateurs réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes. Il s'agit du premier niveau de contrôle.

Le responsable du Département Gestion des risques et Contrôle interne opère des contrôles de niveau 2.

Par ailleurs, les membres du groupe disposent d'un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet au comité de gestion des risques d'être informé des risques avérés.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.4) et par l'évaluation des SCR et MCR (cf. partie E.2).

Le profil de risque opérationnel de la SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- le groupe a son propre réseau salarié de distribution ;
- il a son propre système informatique ;
- il n'a pas de dépendance majeure avec un tiers, il sous-traite très peu ;
- sa taille permet à la Direction de rester proche des opérationnels avec six niveaux hiérarchiques au plus. L'ensemble des salariés rencontre la Direction au moins une fois par an.

C.6 Autres risques importants

Les autres risques ou risques **quantitatifs** sont :

C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif

Le profil de risque de longévité ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- MAPA-MAB SGAM ne porte pas d'assurance vie ;
- les rentes que la SGAM doit supporter au titre des garanties responsabilité civile, longue maladie, invalidité ou décès toutes causes sont inférieures à 150 personnes.

C.6.2 Risque de défaut

Le profil de risque de crédit des entités du groupe MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements ;
- les mutuelles ont fait le choix de travailler avec plusieurs banques françaises toutes notées A ;
- le choix des réassureurs se fait aussi d'après leur qualité définie par la référence des notations de la société Standard and Poor's. Le minimum de la note exigée pour qu'un réassureur participe à un traité est BBB+ pour les branches courtes et A- pour les branches longues. Des exceptions peuvent être envisagées à condition qu'elles soient suffisamment justifiées. Pour les réassureurs non notés, il est utilisé le tableau sur la probabilité de défaut de l'article 199 du règlement délégué (UE) 2015/35. Les ratios de solvabilité des réassureurs non cotés doivent être ainsi supérieurs ou égaux à 175%.

C.6.3 Risque lié à l'inflation

Pour l'inflation, les mutuelles considèrent ne pas avoir un besoin en capital sur ce risque qui est maîtrisé par deux éléments. Le premier vient de la nature du portefeuille d'assurance dont les délais de paiements de sinistres sont courts. Le deuxième élément vient de la gestion des placements avec une maturité moyenne des placements relativement faible à 4,11 années pour 2024, et permet ainsi de réinvestir assez rapidement sur des taux qui évoluent avec l'inflation.

C.6.4 Risque de contagion

La SGAM n'entretient pas de relation avec un autre groupe d'assurance ou de réassurance que le sien pour lequel une faillite rejallirait sur ses fonds propres. La plupart des partenariats en cours n'ont pas de poids prépondérant dans l'activité globale du groupe. Ils ne donnent pas lieu à d'éventuelles solidarités financières ou cautions.

C.6.5 Risque de défaut des obligations

Le groupe est peu exposé au risque de défaut des obligations, car il fait le choix d'investir majoritairement dans des obligations bien notées, conformément à sa politique de placement. Le groupe ne fait pas d'assurance vie.

Les autres risques ou risques **non quantitatifs** sont d'abord les risques stratégiques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques liés à l'environnement socio-économique et politique, du risque légal et enfin du risque de concurrence.

C.6.6 Risques stratégiques

Les risques stratégiques couvrent différents domaines de MAPA-MAB SGAM à savoir :

- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également sur la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin sur l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les

- évaluations ORSA et dont la maîtrise est suivie dans le cadre du processus ORSA ;
- le risque de partenariats encadré par l'existence de conventions de partenariats.

C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire

Les risques de changement économique, politique et réglementaire se traduisent par une incertitude liée à des décisions externes à l'entreprise mais ayant un impact sur cette dernière, soit parce qu'ils affectent directement le fonctionnement du marché tels qu'ont été la loi Hamon et l'Accord National Interprofessionnel (ANI), soit parce qu'ils nécessitent un investissement important de mise en conformité telle que la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ou Solvabilité II.

Ce risque est appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire et le lobbying du groupe dans les syndicats professionnels. Les conséquences de l'ANI sont donc prises en compte dans les investissements et le jeu concurrentiel actuel du groupe qui bénéficie de l'amortisseur du déclin progressif de l'effet des clauses de désignation des accords de branches, et qui prépare la rénovation de ses offres de santé collective. Cela ne crée pas pour autant de besoin de capital de solvabilité spécifique. De même la DDA oblige le groupe à faire des efforts supplémentaires en matière de distribution d'assurance mais cela rentre dans le processus d'amélioration continue du service au client dans lequel s'inscrit déjà la SGAM ; idem avec les problématiques liées au RGPD. La MAPA a pour ce faire embauché en 2018 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en charge, entre autres du respect de la législation en matière de données personnelles et accompagnement des différents Départements dans le cadre du RGPD pour toutes les sociétés du groupe MAPA-MAB.

Une fois le risque connu, il devient un risque « opérationnel » et donc quantifiable.

C.6.8 Risque de concurrence

Le risque de concurrence couvre la dégradation du positionnement de la SGAM en matière de contrats, de services, de tarifs et plus généralement de performance par rapport à des concurrents assureurs, banquiers, ou à de nouveaux entrants sur le marché. Ce risque est suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production, par un plan de développement annuel et des plans d'actions correctifs en cas de performances inférieures aux objectifs.

C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété

En ce qui concerne le risque de réputation ou de notoriété, il est vrai que le groupe dispose d'une bonne notoriété vis-à-vis de sa clientèle cible. Chaque année, elle consacre une part de son budget de frais généraux à la communication notamment avec des campagnes publicitaires radiophoniques. Sa proximité avec les fédérations professionnelles induit de bonnes relations. Il n'y a donc pas de besoin particulier de capital de solvabilité pour ce risque dont la maîtrise est prise en compte dans le budget des frais généraux.

C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques

C.7.1 Exposition au Risque

À noter que la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE ne sont ni exposées à des risques découlant de positions hors bilan ni à des transferts de risques liés à des véhicules de titrisation.

Mesures utilisées :

La méthode de mesure et de hiérarchisation du risque se fait d'après 3 échelles différentes, l'échelle d'impact, l'échelle de fréquences et l'échelle de maîtrise.

1

Echelle d'impact

	1-Limité	2-Significatif	3-Critique	4-Catastrophique
Objectif stratégique	- Peu de conséquence avec un retour au nominal simple et rapide	- Conséquences indésirables mais n'affectant qu'un secteur de l'entreprise, avec un retour nominal dans un temps relativement court.	- Conséquences lourdes pour l'entreprise, les objectifs ne seront pas atteints et le retour au nominal sera complexe	- Conséquences entraînant la destruction importante des ressources de l'entreprise, entraînant un retour nominal complexe.
Chiffre d'affaires-activité	Impact faible ou nul	Impact de 1% à 2%	Impact de 3% à 10%	Impact > 11%
Réglementation	- Litige modéré ou conclu à l'amiable - Observation des autorités de tutelle ACPR	- Responsabilité civile avérée devant les tribunaux (montant élevé) - Avertissement de l'ACPR	- Mise ne cause pénale - Blâme de l'ACPR	- Condamnation pénale - Retrait d'agrément
Impact sur fonds propres	FINANCIER < 100 000 €	FINANCIER [100 000 € - 1 M €]	FINANCIER [1 M € - 5 M €]	FINANCIER > 5 M €
Augmentation des frais généraux	< 32%	Entre 32% et 35%	Entre 36% et 37%	> 37%
Réputation	- Lettre à la presse locale/spécialisée du secteur	- Série d'articles à la presse locale/spécialisée du secteur	- Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	- Action groupe ou au niveau des fédérations des métiers de bouche
Humain	- Augmentation légère de AT ou absentéisme - Incident impliquant un usager	- Augmentation significative et durable des AT et/ou de l'absentéisme - Aincidents mutiples des sociétaires en agence	- Accident grave avec ITT - Augmentation grave et durable de l'absentéisme.	- Décès d'un collaborateurs - Décès multiples de collaborateurs.

2

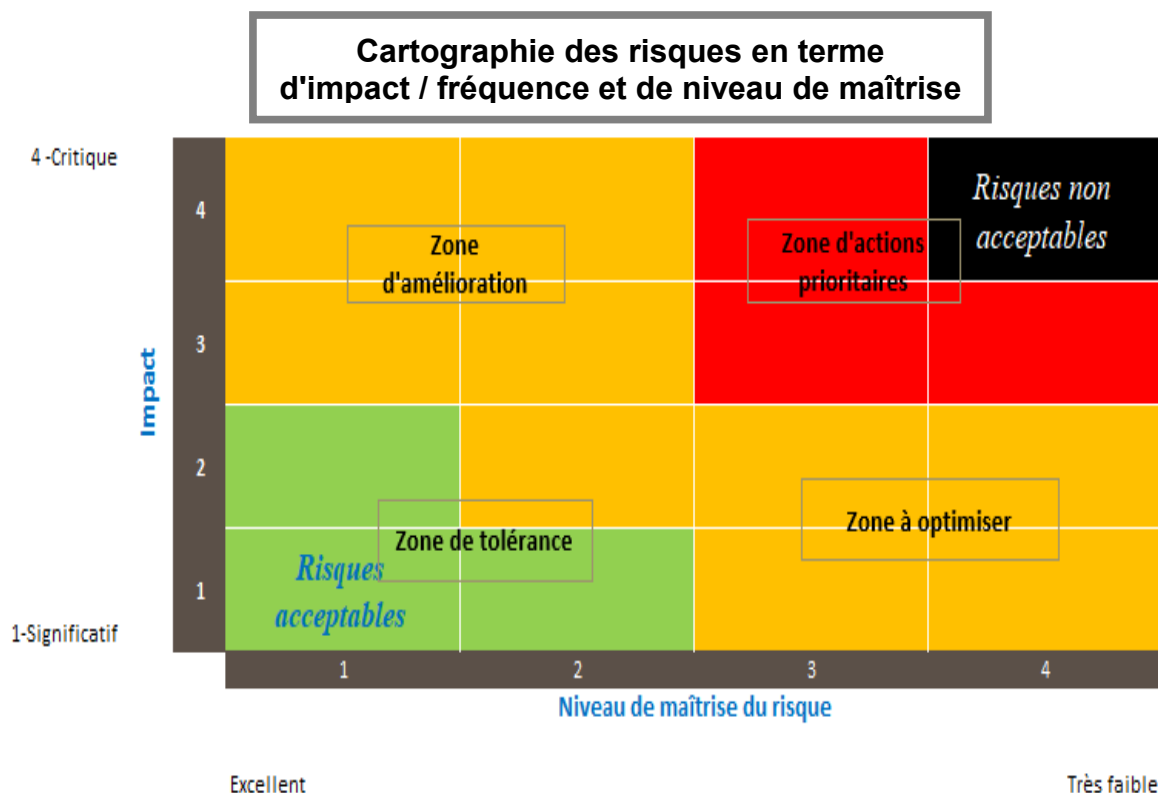
Echelle de fréquence ou probabilité de survenance

	1.Rare	2-Peu probable	3-Possible	4-Fréquent
Définition	Evènement risquant de se produire à un moment donné	Evènement devant se produire à un moment donné	Evènement probable dans la plupart des cas	Evènement attendu dans la plupart des cas
	< 5 ans	< 3 ans	< 12 mois	Immédiat

3

Echelle de maîtrise

	1- Faible	2- Partiel	3-Avancé	4. Maximun
Définition	- Risque émergeant encore mal reconnu - Aucune mesure n'a été effectivement pris en compte	- Le risque est identifié et pris en compte dans la conduite des opérations. - Des mesures existent et sont mise en œuvre sans toutefois permettre de traiter de façon globale et/ou pertinente.	- Des mesures formalisées et testées permettent de traiter le risque de façon approprié - Ces mesures sont toutefois susceptibles, à la marge, d'être améliorées par d'autres dispositifs	- Le traitement du risque est totalement intégré dans la conduite des opérations - Toutes les mesures possibles en l'état des connaissances disponibles ont été prises (formalisées/testées) - Davantage de traitement n'est pas économiquement justifié.



Matrice échelle des risques

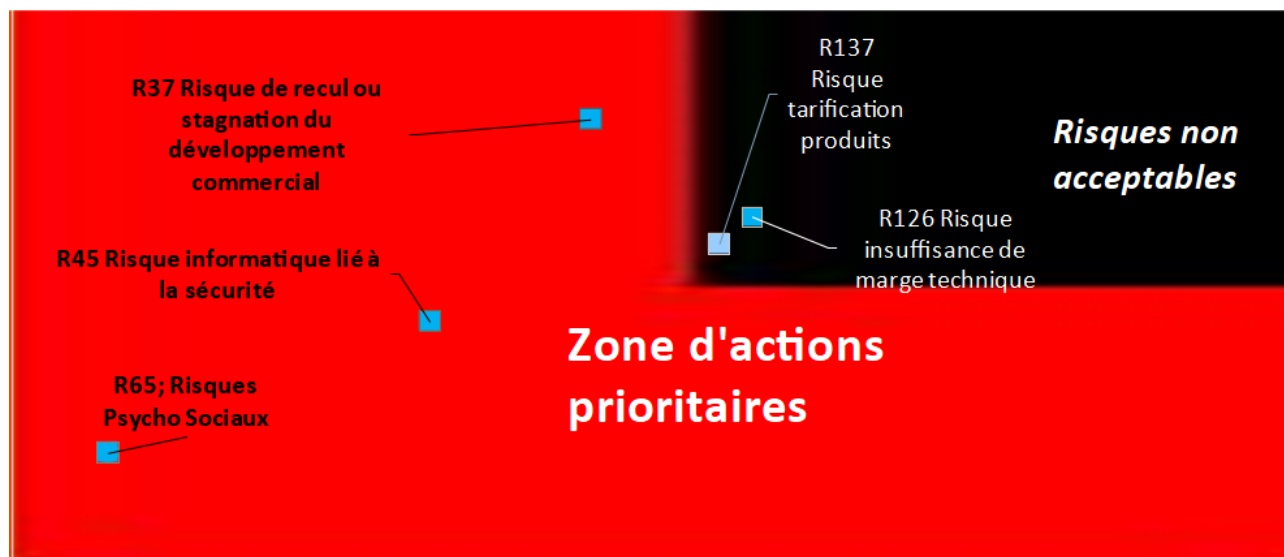
Echelle de niveau de risque

	1	2	3	4
4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4

Il en ressort une cartographie des risques.

Description des risques exposés :

Les risques majeurs auxquels MAPA-MAB SGAM est exposée et leurs évolutions sur l'année se résument par le graphe suivant :



Comme présenté dans le paragraphe B.3.8, la mise à jour de la cartographie des risques de l'exercice N-1 se faisant au 30 juin de l'année N+1, la description des risques majeurs exposés ci-dessus sont ceux mis à jour en juin 2024.

C.7.2 Concentration des risques

Les expositions liées à la réassurance, aux obligations, aux actions et aux comptes courants sont jugées importantes lorsqu'elles dépassent 3% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 3 973 K€ (3 889 K€ en 2023).

Elles sont considérées comme critiques lorsque celles-ci dépassent les 10% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 13 244 K€ (12 963 K€ en 2023).

- 23 du montant total des contreparties de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- 29% du montant total des contreparties de la MAPA ;
- 0% du montant total des contreparties de la MAPA-MAB VIE ;
- 29% du montant total des contreparties de MAPA-MAB SGAM.

À l'échelle de la SGAM, il n'y a pas de concentration critique supérieure à 10%.

C.7.3 Atténuation des risques

Les décisions de gestion

La détermination de risques majeurs a entraîné des prises de décisions et des plans d'action de maîtrise du risque suivis en comité de gestion des risques en particulier. Les responsables étant entendus régulièrement sur l'avancement de ces plans.

La réassurance

La volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à modifier en 2015 sa structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques automobile, dommages aux biens, catastrophes naturelles et responsabilité civile regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance

Les résultats ci-dessous sont ceux élaborés pour le rapport ORSA 2023. En effet, conformément au calendrier d'exécution de l'ORSA présenté au paragraphe B.3.8, les résultats des tests 2024 ne sont pas encore disponibles.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la MAPA

Les scénarios adverses identifiés par la MAPA sont les suivants :

- (1) Risque de perte technique – Résiliation du portefeuille Automobile : résilier ceux qui auraient été fortement revalorisés en 2025 en suivant les mêmes règles qu'en 2024, soit 5% du portefeuille en 2024 Automobile avec une incidence collatérale de 0,5% sur les autres branches) ;
- (2) Risque de perte technique – Résiliation du portefeuille MRC : résilier ceux qui auraient été fortement revalorisés en 2025 en suivant les mêmes règles qu'en 2024, soit 5% du portefeuille en 2024 MRC avec une incidence collatérale de 0,5% sur les autres branches ;
- (3) Risque de perte technique – Résiliation du portefeuille MRH : résilier ceux qui auraient été fortement revalorisés en 2025 en suivant les mêmes règles qu'en 2024, soit 5% du portefeuille en 2024 MRH avec une incidence collatérale de 0,5% sur les autres branches ;
- (4) Combinaison des scénarios 1, 2 et 3 ;
- (5) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2024 par rapport à 2023, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2023, respectivement en 2025 et 2026 ;
- (6) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2023 par rapport à 2024, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2023, respectivement en 2025 et 2026 ;
- (7) Combinaison de l'ensemble des scénarios.

Les scénarios 1, 2, 3 et 4 sont favorables pour la MAPA. Au contraire, les scénarios 5, 6 et 7 sont défavorables.

Les scénarios 1 à 4 améliorent le ratio de solvabilité sur les années 2025 et 2026. En effet, la baisse en portefeuille est compensée par de meilleurs résultats conjugués à une amélioration du SCR via la diminution du risque de souscription.

Les scénarios 5, 6 et 7 représentent des risques importants à court terme mais la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier permet à la MAPA de retrouver de la solvabilité.

Analyse des impacts liés aux scénarios adverses :

- le scénario (1) : ce scénario de long terme améliore le ratio en 2025 ainsi qu'en 2026 :

- X sur l'année 2025, la résiliation de 5% du portefeuille Automobile ne détériore que très légèrement le résultat et donc les fonds propres ; en effet les résiliations concernent des sociétaires jugés risqués sur la branche Automobile impactant négativement le résultat. Mais ces résiliations sur la branche Automobile entraînent des résiliations de ces mêmes sociétaires sur les autres branches. À l'inverse, ils ne sont pas jugés à risque sur les autres branches et ne détériorent pas le résultat. Ces deux effets contraires amènent à une très légère baisse du résultat.
De plus la baisse du portefeuille en 2024 fait diminuer les risques de souscription venant diminuer le SCR, ce qui est positif pour le ratio de solvabilité ;
- X sur l'année 2026, le résultat s'améliore et dépasse celui du scénario central ; cela est expliqué par le fait que le S/C s'améliore davantage qu'en 2024 impactant le résultat positivement. Cette amélioration du résultat a un impact direct sur les fonds propres améliorant le ratio de solvabilité ;
- le scénario (2) : ce scénario de long terme améliore le ratio en 2025 ainsi qu'en 2026 :
 - X sur l'année 2025, la résiliation de 5% du portefeuille MRC ne détériore que très légèrement le résultat et donc les fonds propres ; en effet les résiliations concernent des sociétaires jugés risqués sur la branche MRC impactant négativement le résultat. Mais ces résiliations sur la branche MRC entraînent des résiliations de ces mêmes sociétaires sur les autres branches. À l'inverse, ils ne sont pas jugés à risque sur les autres branches et ne détériorent pas le résultat. Ces deux effets contraires amènent à une très légère baisse du résultat.
De plus, la baisse du portefeuille en 2024 fait diminuer les risques de souscription venant diminuer le SCR, ce qui est positif pour le ratio de solvabilité ;
 - X sur l'année 2026, le résultat s'améliore et dépasse celui du scénario central ; cela est expliqué par le fait que le S/C s'améliore davantage qu'en 2024 impactant le résultat positivement. Cette amélioration du résultat a un impact direct sur les fonds propres améliorant le ratio de solvabilité ;
- le scénario (3) : ce scénario de long terme améliore le ratio en 2025 ainsi qu'en 2026 :
 - X sur l'année 2025, la résiliation de 5% du portefeuille MRH ne détériore que très légèrement le résultat et donc les fonds propres ; en effet les résiliations concernent des sociétaires jugés risqués sur la branche MRH impactant négativement le résultat. Mais ces résiliations sur la branche MRH entraînent des résiliations de ces mêmes sociétaires sur les autres branches. À l'inverse, ils ne sont pas jugés à risque sur les autres branches et ne détériorent pas le résultat. Ces deux effets contraires amènent à une très légère baisse du résultat.
De plus, la baisse du portefeuille en 2024 fait diminuer les risques de souscription venant diminuer le SCR, ce qui est positif pour le ratio de solvabilité ;
 - X sur l'année 2026, le résultat s'améliore et dépasse celui du scénario central ; cela est expliqué par le fait que le S/C s'améliore davantage qu'en 2024 impactant le résultat positivement. Cette amélioration du résultat a un impact direct sur les fonds propres améliorant le ratio de solvabilité ;
- le scénario (4) : ce scénario de long terme améliore le ratio en 2025 ainsi qu'en 2026 :
 - X sur l'année 2025, la résiliation de 5% des portefeuilles Automobile, MRC et MRH ne détériore que très légèrement le résultat et donc les fonds propres ; en effet les résiliations concernent des sociétaires jugés risqués sur ces branches impactant négativement le résultat.
Mais ces résiliations entraînent des résiliations de ces mêmes sociétaires sur les autres

branches. À l'inverse, ils ne sont pas jugés à risque sur les autres branches et ne détériorent pas le résultat. Ces deux effets contraires amènent à une très légère baisse du résultat.

De plus, la baisse du portefeuille en 2024 fait diminuer les risques de souscription venant diminuer le SCR, ce qui est positif pour le ratio de solvabilité. À noter que les risques de souscription diminuent davantage que sur les scénarios précédents étant donné que les résiliations sont plus importantes ;

X sur l'année 2026, le résultat s'améliore et dépasse celui du scénario central ; cela est expliqué par le fait que le S/C s'améliore davantage qu'en 2024 impactant le résultat positivement. Cette amélioration du résultat a un impact direct sur les fonds propres améliorant le ratio de solvabilité ;

- le scénario (5) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :

X la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille Actions entraîne des moins-values qui impactent négativement les résultats : le niveau de fonds propres baisse donc notamment en raison de la baisse des produits financiers. La baisse de 50% en 2024 de la valeur des placements Actions à la MAPA entraîne une baisse de près de 20% des fonds propres S2 ;

X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse de la valeur des placements Actions diminue mécaniquement les risques sur le SCR Marché, ce qui entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

- le scénario (6) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture du marché immobilier pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :

X la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. La baisse de 40% en 2024 de la valeur des placements immobiliers à la MAPA entraîne une baisse de près de 20% des fonds propres S2 ;

X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

- le scénario (7) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés immobiliers et Actions. À noter que l'impact des scénarios 1 à 4 est trop faible, de plus ces scénarios n'ont aucun impact en 2024. Donc ce scénario 7 est porté majoritairement par les scénarios 5 et 6. Cela s'explique par :

X la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier et Actions entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. Les baisses respectives de 40% et 50% en 2024 des valeurs des placements immobiliers et Actions entraînent une baisse de près de 50% des fonds propres S2 ;

X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers et Actions entraîne une baisse du

SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

Le scénario (7) amène à un ratio de 100% en 2024 et traduit l'insuffisance des fonds propres pour faire face aux risques auxquels la MAPA est exposée. Comme citée précédemment, une solidarité financière serait mise en place entre la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA si le ratio de la MAPA arrivait en-dessous de 110%. Cela permettrait à la MAPA d'assurer un ratio de solvabilité au-dessus de 100% tout en conservant un ratio de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie convenable. Cela est réalisable car la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie possède une solvabilité robuste comme le montre la suite du rapport. Les résultats de cette solidarité financière sont visibles dans la partie qui traite de MAPA-MAB SGAM.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les scénarios adverses identifiés par la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont les suivants :

- (1) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2024 par rapport à 2023, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2023, respectivement en 2025 et 2026 ;
- (2) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2024 par rapport à 2023, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2023, respectivement en 2025 et 2026 ;
- (3) Combinaison de l'ensemble des scénarios.

L'ensemble des scénarios sont défavorables pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Ces scénarios représentent des risques plus importants à court terme mais, avec la reprise des marchés financiers (2) ou de l'immobilier (3), entraînent également un regain en termes de solvabilité.

Analyse des impacts liés aux scénarios adverses :

- le scénario (1) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - X la baisse du niveau de fonds propres : la baisse de la valeur du portefeuille Actions entraîne des moins-values qui impactent négativement les résultats : le niveau de fonds propres baisse donc notamment en raison de la baisse des produits financiers. La baisse de 50% en 2024 de la valeur des placements Actions à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraîne une baisse de près de 3% des fonds propres S2 ;
 - X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse de la valeur des placements Actions diminue mécaniquement les risques sur le SCR Marché, ce qui entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
- le scénario (2) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture du marché immobilier pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - X la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse de la valeur du portefeuille

immobilier entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. La baisse de 40% en 2024 de la valeur des placements immobiliers à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraîne une baisse de près de 24% des fonds propres S2 ;

X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

- le scénario (3) : ce scénario de court terme fait, dans un premier temps, chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés immobiliers et Actions pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :

X la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier et Actions entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. Les baisses respectives de 40% et 50% en 2024 des valeurs des placements immobiliers et Actions à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraînent une baisse de près de 30% des fonds propres S2 ;

X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers et Actions entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB VIE

- Risque de concentration : scénario du décès d'un couple avec une rente enfant dans un accident unique.

Le scénario est défavorable pour MAPA-MAB VIE, il représente un choc sur le résultat de l'année 2024 amenant ainsi le ratio de solvabilité à 439% contre 582% par rapport au scénario central. La baisse du ratio est expliquée par une chute des fonds propres de 16% due à la détérioration du résultat.

Le scénario central est donc toujours meilleur que le scénario adverse.

Analyse des impacts liés aux scénarios adverses :

La diminution du taux de couverture s'explique par l'augmentation de la charge de sinistres en 2024 faisant évoluer le résultat de MAPA-MAB VIE à la baisse et impactant négativement les fonds propres. À noter que d'un point de vue MCR, ce scénario est aussi négatif amenant le ratio en-dessous du scénario central mais qui reste au-dessus de 100%.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB SGAM

Les scénarios adverses identifiés par MAPA-MAB SGAM sont les suivants :

- (1) Risque de perte technique – Résiliation du portefeuille Automobile : résilier ceux qui auraient été fortement revalorisés en 2025 en suivant les mêmes règles qu'en 2024, soit 5% du portefeuille en 2024 Automobile avec une incidence collatérale de 0,5% sur les autres branches) ;

- (2) Risque de perte technique – Résiliation du portefeuille MRC : résilier ceux qui auraient été fortement revalorisés en 2025 en suivant les mêmes règles qu'en 2024, soit 5% du portefeuille en 2024 MRC avec une incidence collatérale de 0,5% sur les autres branches ;
- (3) Risque de perte technique – Résiliation du portefeuille MRH : résilier ceux qui auraient été fortement revalorisés en 2025 en suivant les mêmes règles qu'en 2024, soit 5% du portefeuille en 2024 MRH avec une incidence collatérale de 0,5% sur les autres branches ;
- (4) Combinaison des scénarios 1, 2 et 3 ;
- (5) Risque de concentration : décès d'un couple avec une rente enfant dans un accident unique ;
- (6) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2024 par rapport à 2023, et reprise lente avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2023, respectivement en 2025 et 2026 ;
- (7) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2024 par rapport à 2023, et reprise lente avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2023, respectivement en 2025 et 2026 ;
- (8) Combinaison de l'ensemble des scénarios.

Les scénarios 1, 2, 3 et 4 sont favorables pour MAPA-MAB SGAM. Au contraire, les scénarios 5, 6 et 7 sont défavorables.

Les scénarios 1 à 4 semblent ne représenter aucun risque pour MAPA-MAB SGAM et améliorent même le ratio de solvabilité sur les années 2025 et 2026. En effet, la baisse en portefeuille est compensée par de meilleurs résultats conjugués à une amélioration du SCR via la diminution du risque de souscription.

Les scénarios 6, 7 et 8 représentent des risques plus importants à court terme mais, avec la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier, entraînent un regain de MAPA-MAB SGAM en termes de solvabilité.

Le scénario 5 est aussi un scénario défavorable mais l'impact reste relativement très faible étant donné le poids de la société MAPA-MAB VIE.

Analyse des impacts liés aux scénarios adverses

- le scénario (1) : ce scénario de long terme améliore le ratio en 2025 ainsi qu'en 2026 :
 - X sur l'année 2025, la résiliation de 5% du portefeuille Automobile ne détériore que très légèrement le résultat et donc les fonds propres ; en effet, les résiliations concernent des sociétaires jugés risqués sur la branche Automobile impactant négativement le résultat. Mais ces résiliations sur la branche Automobile entraînent des résiliations de ces mêmes sociétaires sur les autres branches. À l'inverse, ils ne sont pas jugés à risque sur les autres branches et ne détériorent pas le résultat. Ces deux effets contraires amènent à une très légère baisse du résultat.
 - De plus, la baisse du portefeuille en 2024 fait diminuer les risques de souscription venant diminuer le SCR, ce qui est positif pour le ratio de solvabilité ;
 - X sur l'année 2026, le résultat s'améliore et dépasse celui du scénario central ; cela est expliqué par le fait que le S/C s'améliore davantage qu'en 2024 impactant le résultat positivement. Cette amélioration du résultat a un impact direct sur les fonds propres améliorant le ratio de solvabilité ;
- le scénario (2) : ce scénario de long terme améliore le ratio en 2025 ainsi qu'en 2026 :
 - X sur l'année 2025, la résiliation de 5% du portefeuille MRC ne détériore que très légèrement le résultat et donc les fonds propres ; en effet, les résiliations concernent des

sociétaires jugés risqués sur la branche MRC impactant négativement le résultat.

Mais ces résiliations sur la branche MRC entraînent des résiliations de ces mêmes sociétaires sur les autres branches. À l'inverse, ils ne sont pas jugés à risque sur les autres branches et ne détériorent pas le résultat. Ces deux effets contraires amènent à une très légère baisse du résultat.

De plus, la baisse du portefeuille en 2024 fait diminuer les risques de souscription venant diminuer le SCR, ce qui est positif pour le ratio de solvabilité ;

- X sur l'année 2026, le résultat s'améliore et dépasse celui du scénario central ; cela est expliqué par le fait que le S/C s'améliore davantage qu'en 2024 impactant le résultat positivement. Cette amélioration du résultat a un impact direct sur les fonds propres améliorant le ratio de solvabilité ;

- le scénario (3) : ce scénario de long terme améliore le ratio en 2025 ainsi qu'en 2026 :

- X sur l'année 2025, la résiliation de 5% du portefeuille MRH ne détériore que très légèrement le résultat et donc les fonds propres ; en effet, les résiliations concernent des sociétaires jugés risqués sur la branche MRH impactant négativement le résultat.

Mais ces résiliations sur la branche MRH entraînent des résiliations de ces mêmes sociétaires sur les autres branches. À l'inverse, ils ne sont pas jugés à risque sur les autres branches et ne détériorent pas le résultat. Ces deux effets contraires amènent à une très légère baisse du résultat.

De plus, la baisse du portefeuille en 2024 fait diminuer les risques de souscription venant diminuer le SCR, ce qui est positif pour le ratio de solvabilité ;

- X sur l'année 2026, le résultat s'améliore et dépasse celui du scénario central ; cela est expliqué par le fait que le S/C s'améliore davantage qu'en 2024 impactant le résultat positivement. Cette amélioration du résultat a un impact direct sur les fonds propres améliorant le ratio de solvabilité ;

- le scénario (4) : ce scénario de long terme améliore le ratio en 2025 ainsi qu'en 2026 :

- X sur l'année 2025, la résiliation de 5% des portefeuilles Automobile, MRC et MRH ne détériore que très légèrement le résultat et donc les fonds propres ; en effet, les résiliations concernent des sociétaires jugés risqués sur ces branches impactant négativement le résultat.

Mais ces résiliations entraînent des résiliations de ces mêmes sociétaires sur les autres branches. À l'inverse, ils ne sont pas jugés à risque sur les autres branches et ne détériorent pas le résultat. Ces deux effets contraires amènent à une très légère baisse du résultat.

De plus, la baisse du portefeuille en 2024 fait diminuer les risques de souscription venant diminuer le SCR, ce qui est positif pour le ratio de solvabilité. À noter que les risques de souscription diminuent davantage que sur les scénarios précédents étant donné que les résiliations sont plus importantes ;

- X sur l'année 2026, le résultat s'améliore et dépasse celui du scénario central ; cela est expliqué par le fait que le S/C s'améliore davantage qu'en 2024 impactant le résultat positivement. Cette amélioration du résultat a un impact direct sur les fonds propres améliorant le ratio de solvabilité ;

- le scénario (5) : la faible diminution du taux de couverture s'explique par l'augmentation de la charge de sinistres en 2024 faisant évoluer le résultat de MAPA-MAB SGAM à la baisse et impactant négativement les fonds propres ;

- le scénario (6) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de

couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :

- X la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille Actions entraîne des moins-values qui impactent négativement les résultats : le niveau de fonds propres baisse donc notamment en raison de la baisse des produits financiers. La baisse de 50% en 2024 de la valeur des placements Actions à MAPA-MAB SGAM entraîne une baisse de près de 14% des fonds propres S2 ;
 - X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse de la valeur des placements Actions diminue mécaniquement les risques sur le SCR Marché, ce qui entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
- le scénario (7) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture du marché immobilier pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - X la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. La baisse de 40% en 2024 de la valeur des placements immobiliers à MAPA-MAB SGAM entraîne une baisse de près de 25% des fonds propres S2 ;
 - X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
 - le scénario (8) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés immobiliers et Actions. À noter que l'impact des scénarios 1 à 5 est trop faible, donc ce scénario 8 est porté majoritairement par les scénarios 6 et 7. Cela s'explique par :
 - X la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier et Actions entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. Les baisses respectives de 40% et 50% en 2024 des valeurs des placements immobiliers et Actions entraînent une baisse de près de 50% des fonds propres S2 ;
 - X la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers et Actions entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité.

C.7.5 Autre information importante

Il n'y a pas d'autre information importante relative au profil de risque de MAPA-MAB SGAM à exposer.

PARTIE D - VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les comptes annuels ou états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant du règlement comptable de l'ANC N°2015-11, modifié par l'ANC N°2016-12 du 12 décembre 2016.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

D.1 Actifs

D.1.1 Placements

Tableau récapitulatif des placements au 31/12/2024 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	17 066	12 647	4 587	1 068	0	0	21 653	13 715
Placements (autres que les actifs en représentation de cont	175 174	174 773	54 630	42 614	396	301	223 761	211 668
Immobilier (autre que pour usage propre)	5 643	3 190	20 690	8 501	396	301	26 729	11 992
Participations	9 560	5 048	3 940	3 022	0	0	7 062	2 049
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions non cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations	78 806	80 624	17 897	18 185	0	0	96 704	98 810
Produits structurés	41 953	45 304	2 300	2 900	0	0	44 253	48 204
Fonds d'investissement	38 817	40 213	9 794	9 998	0	0	48 611	50 211
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	395	395	8	8	0	0	403	403
Autres placements	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0	0	0	0	0

La valorisation des immobilisations et placements de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des valorisations de ces éléments à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à MAPA-MAB VIE.

• Les placements immobiliers

La valorisation à des fins de solvabilité se fait d'après des expertises immobilières qui sont effectuées suivant un plan quinquennal par des experts agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, les biens font l'objet d'une actualisation annuelle par ces mêmes experts ; lesquels font par ailleurs l'objet d'une rotation tous les cinq ans.

Les placements immobiliers sont ventilés entre :

- les immeubles d'exploitation : les sièges sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et les agences de la MAPA dont elle est propriétaire en majorité ;
- les immeubles hors exploitation, soit des immeubles de placements.

La différence entre la valorisation à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part, aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et, d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont acquis depuis longtemps, plus la différence est importante, cas de l'immobilier hors exploitation pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie notamment :

- **Les titres de participations**

Ils résultent d'une prise de participation de longue date sur des partenaires utiles à l'activité de l'entreprise. La valorisation à des fins de solvabilité repose sur une évaluation du titre suivant les derniers comptes publiés. La valorisation suit la méthode suivante :

- l'actif net comptable est calculé comme suit :
 - + capitaux propres du dernier bilan publié
 - les actifs incorporels du dernier bilan publié ;
- la valorisation à des fins de solvabilité est calculée à partir de l'actif net comptable :

$$\frac{\text{Actif net comptable}}{\text{Nombre d'actions totales}} \times \text{Nombre d'actions mutuelle}$$

- les participations sur les partenaires de la MAPA, considérées comme stratégiques, sont un des importants contributeurs de plus-values. En effet, les prises de participations ont été faites à la création de ces sociétés il y a plus de 25 ans et, comme la valorisation dans les états financiers correspond au prix d'achat, la différence de valeur est importante.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne possède qu'un titre de participation significatif acquis au cours de l'année 2019 : celui de MAPA-MAB VIE, société appartenant exclusivement à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA, avec qui elle forme un groupe dont la société de tête est une SGAM à laquelle elles sont affiliées.

- **Les obligations et fonds d'investissements**

Les obligations et fonds d'investissements sont évalués à leur valeur nette dans les états financiers et sont valorisés en prix de marché (autrement dit en valeur de réalisation) à des fins de solvabilité. Ces trois sociétés ne détiennent en outre pas d'action en directe, mais uniquement par le biais de fonds d'investissements.

D.1.2 Autres actifs

Tableau récapitulatif des autres actifs au 31/12/2024 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances sur polices	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	1	1	0	0	0	0	1	1
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs incorporels	0	13 986	0	0	0	243	0	14 229
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	2 799	2 799	107	107	0	0	2 906	2 906
Créances nées d'opération de réassurance	7 038	7 038	1 551	1 551	0	0	2 870	2 870
Autres créances (hors assurance)	8 807	8 807	8 106	8 106	5 702	5 702	6 499	6 499
Actions auto-détenues	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	5 381	0	0	0	0	0	4 828	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	5 174	5 088	3 270	3 268	1 090	1 089	9 675	9 586
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	6 375	8 913	243	601	41	42	6 659	9 556

- **Les créances sur les réassureurs**

Se référer au chapitre D.2 de ce rapport.1.

- **Les impôts différés à l'actif**

Se référer au chapitre D.3 de ce rapport.

- **Les actifs autres que les créances sur les réassureurs**

De manière générale, les autres actifs ont été repris à leur valeur dans les états financiers, dans la mesure où ils correspondent à des créances rapidement recouvrables, à l'exception des surcotes issues d'obligations détenues en direct, des coupons courus des obligations d'entreprise, et des actifs incorporels qui ont été valorisés à 0 € à des fins de Solvabilité II pour les quatre sociétés.

D.2 Provisions techniques

Principes généraux sur les provisions techniques

Les provisions techniques au 31 décembre 2024 correspondent à la meilleure estimation des provisions constituées pour faire face aux sinistres non encore réglés (meilleure estimation des provisions pour sinistres), ajoutée à la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va enregistrer dans l'année 2025 (meilleure estimation des provisions pour primes). Une marge pour risque est ensuite ajoutée à ces deux estimations. Cette marge représente le coût d'immobilisation des capitaux associé aux engagements d'assurance pris au-delà de la première année.

Les provisions techniques ont donc été valorisées à des fins de solvabilité suivant les principes évoqués à l'article 77 de la Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil, c'est-à-dire en décomposant la valeur du passif entre meilleure estimation (sinistres + primes) et marge de risque. Aucune déduction transitoire n'a été appliquée aux provisions techniques, et aucun changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul n'a été effectué par rapport à la précédente période de référence.

Le montant de ces provisions correspond en outre au montant pour lequel l'ensemble des engagements pris par la société auraient pu être transférés à une autre société d'assurance au 31 décembre 2024. Les meilleures estimations des provisions sont par conséquent actualisées selon la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2024, disponible sur le site de l'autorité européenne des assurances et des pensions, en anglais European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). Aucun ajustement égalisateur ou mesure transitoire n'est appliqué sur cette courbe des taux sans risque.

D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations

Tableau récapitulatif des provisions techniques au 31/12/2024 (en K€) :

	MAPA			Mutuelle d'assurance de la Boulangerie				MAPA-MAB VIE				SGAM				
	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
1 & 13 - Frais médicaux	7 961	1 390	797	7 368	14 940	8 644	499	6 794					17 791	2 336	1 052	16 506
2 & 14 - Protection du revenu	9 088	211	555	9 433	2 470	1 941	83	612					9 514	211	594	9 897
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
Total santé similaire à la non-vie	17 049	1 601	1 352	16 800	17 410	10 585	582	7 406	0	0	0	0	27 305	2 547	1 646	26 403
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	25 319	14 546	879	11 651	0	0	0	0					25 319	14 546	792	11 564
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	8 962	-2 521	896	12 379	0	0	0	0					8 962	-2 521	849	12 332
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	8	0	4	12	0	0	0	0					8	0	4	11
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	46 084	2 872	1 978	45 191	0	0	0	0					46 084	2 872	1 881	45 094
8 & 20 - Responsabilité civile générale	1 551	-377	230	2 158	1 519	546	83	1 056					3 071	170	280	3 181
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
10 & 22 - Protection juridique	994	197	71	869	613	251	39	402					1 607	447	93	1 253
11 & 23 - Assistance	1 499	-152	33	1 684	0	0	0	0					1 499	-152	31	1 682
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
26 - Accept NP RC	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
Total non-vie (hors santé)	84 417	14 565	4 092	73 943	2 132	797	123	1 458	0	0	0	0	86 549	15 362	3 930	75 117
29 - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	2 631	0	12	2 643	3 457	0	25	3 483					6 088	0	29	6 118
Total santé similaire à la vie	2 631	0	12	2 643	3 457	0	25	3 483	0	0	0	0	6 088	0	29	6 118
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	81	-5	79	165	81	-5	1	87
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	5 365	0	19	5 384	0	0	0	0	0	0	0	0	5 365	0	39	5 404
Total vie (hors santé)	5 365	0	19	5 384	0	0	0	0	81	-5	79	165	5 445	-5	40	5 490
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	109 462	16 166	5 475	98 771	22 999	11 382	730	12 347	81	-5	79	165	125 388	17 904	5 645	113 128

• La meilleure estimation des provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs de sinistres, frais et recours sur lesquels la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM sont engagées. Il s'agit ici d'estimer la valeur moyenne des flux futurs liés aux engagements actuels des mutuelles.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres nets de réassurance en réalisant l'opération A-B.

Les frais liés à la gestion des sinistres et les sinistres déjà survenus mais non encore déclarés par l'assuré (appelés tardifs) sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

• La meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE proposent à leurs sociétaires des contrats d'assurance pour les garanties responsabilité civile automobile, responsabilité civile générale, rentes automobile, assistance, protection juridique, assurances maritimes aériennes et transports, santé, Prévoyance, catastrophes naturelles, décès/invalidité accidentels, invalidité, décès toutes causes et dommages aux biens liés à l'habitation, le commerce, et l'automobile.

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie exercent de plus une activité de réassurance en acceptant des sinistres cédés en assurance de personnes principalement.

Trois types de sinistres sont dans ce cadre distingués :

- les sinistres graves : ces sinistres, supérieurs à un seuil déterminé par la mutuelle, impliquent un règlement complet des indemnisations long dans le temps ;
- les sinistres dits attritionnels : ces sinistres, inférieurs à ce seuil, sont pour la plupart réglés entièrement dans les cinq années suivant leur survenance ;
- les sinistres engendrant des rentes, qu'elles découlent de contrats Non-Vie (responsabilité civile automobile, incapacité ou invalidité), ou de contrats Vie (décès toutes causes avec versement de rentes). Les provisions liées aux sinistres responsabilité civile automobile et Décès toutes causes sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie ». Les provisions liées aux sinistres incapacité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé non SLT (similaires à la non-vie) ». Et les provisions liées aux sinistres invalidité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé SLT (similaires à la vie) ».

Une fois les sinistres associés à un de ces trois types, ils sont rassemblés par groupe de risques homogènes pour pouvoir procéder à l'évaluation de la meilleure estimation des provisions pour sinistres :

- les sinistres graves : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de coûts totaux en s'appuyant sur la méthode déterministe classique Chain Ladder. La meilleure estimation non actualisée ainsi obtenue est ensuite reprise et cadencée à partir des observations sur les paiements nets de recours, et sur l'adéquation à une fonction type logarithmique permettant ainsi d'obtenir la cadence de liquidation et pouvoir actualiser cette meilleure estimation. L'historique considéré est d'au moins 30 ans. À noter que pour gagner en robustesse sur les calculs ainsi décrits, en raison de la faible volumétrie des données, les axes Automobile RC Corporel, RC Générale MAPA et RC Générale Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ont été regroupés ;
- les lignes d'activité ayant une distinction entre les sinistres graves et attritionnels sont les suivantes : RC Automobile, Incendie et Autres dommages aux biens et RC Générale ;
- les sinistres attritionnels : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de règlements nets de recours, par le biais de l'utilisation d'une méthode classique déterministe de Chain Ladder. Les historiques utilisés sont a minima de 5 années ;
- les rentes : le calcul de la meilleure estimation des rentes consiste à projeter les rentes comptables estimées, suivant la table de mortalité (TD 88-90) et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2024. Les rentes, bien qu'issues de contrats non vie, sont considérées comme de la vie dans la valorisation Solvabilité II. Elles ont donc été intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie » du Bilan Prudentiel ;
- les rentes incapacité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant les tables de maintien en incapacité, de passage en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2024 ; les rentes invalidité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant la table de maintien en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2024.

Dans tous les cas, les frais futurs sont ensuite ajoutés, en fonction des frais réellement payés sur les années antérieures.

Pour les risques autres que frais de soins, la meilleure estimation des provisions pour sinistres de

MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE sont réassurées pour les risques responsabilité civile, automobile, incendie/tempête, catastrophes naturelles, décès toutes causes, et décès/invalidité accidentels. Les trois sociétés peuvent, à ce titre, céder des provisions techniques aux réassureurs.

L'évaluation de la meilleure estimation est réalisée par la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, avec les mêmes méthodes que celles présentées pour les sinistres bruts, à l'exception près d'anciens traités dont les provisions restantes sont non significatives.

De même que pour la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés à la réassurance de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE dans le cas des risques autres que frais de soins.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total cédé par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

En raison de la taille du portefeuille de MAPA-MAB SGAM, de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, l'évolution des coûts des sinistres peut être impactée par un événement exceptionnel qui pourrait fausser l'estimation des provisions techniques. Des ajustements ont donc lieu lorsque nécessaire afin de prendre en compte cette volatilité.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes**

La meilleure estimation des provisions de primes est calculée comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les encaissements liés aux cotisations futures. Il s'agit de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

Les contrats courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM considèrent que les contrats enregistrés en début d'année 2025 pourront être pris comme référents pour le calcul de cette meilleure estimation. Pour ce qui est de MAPA-MAB VIE, nouvellement créée, les éléments utilisés pour cette meilleure estimation découlent d'étude sur le développement prévisionnel de la société.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour primes nettes de réassurance en réalisant l'opération (A) - (B).

Les frais liés à l'administration, la gestion des contrats, et la gestion des sinistres sont pris en compte

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024 MAPA-MAB SGAM - 73 -

dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance**

L'évaluation de cette meilleure estimation pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE est réalisée en mettant en relation les éléments suivants :

- les cotisations futures : les cotisations 2025 déjà connues au 31 janvier 2025 ;
- une estimation du ratio de sinistralité de la mutuelle pour l'année 2025 ;
- l'application de la courbe des taux constatés au 31 décembre 2024.

Pour les risques autres que frais de soins, protection juridique et responsabilité civile générale, cette meilleure estimation constituée MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE. Pour les risques frais de soins, protection juridique et responsabilité civile générale, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les transactions intra-groupes.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance**

La valorisation de la meilleure estimation des primes futures versées correspond aux engagements des réassureurs qui seront pris au titre des sinistres qui surviendront entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. En d'autres termes, cette meilleure estimation de primes futures est calculée comme étant la différence entre les gains sur des futurs sinistres cédés et les coûts des futures cotisations cédées aux réassureurs. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge cédée relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

La méthode statistique appliquée est similaire à celle présentée pour le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance.

- **La marge de risque**

La marge de risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (risques de souscription, de défaut de contrepartie et opérationnel) associé aux engagements d'assurance (nets de réassurance) au-delà de la première année.

La méthode retenue pour le calcul de la marge de risque a consisté à approximer par sous module de risques les futurs Capitaux de Solvabilité Requis (souscription, défaut de réassurance, opérationnel). La marge de risque globale a été répartie par lignes d'activité au prorata de son poids dans le Capital de Solvabilité Requis global.

D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II

Passage des provisions techniques normes françaises (comptables) aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2024 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
Santé similaire à la non-vie	27 722	18 402	18 704	17 991	0	0	37 624	28 951
Non-vie (hors santé)	166 745	88 509	5 084	2 255	0	0	171 829	90 479
Santé similaire à la vie	0	2 643	0	3 483	0	0	0	6 118
Vie (hors santé)	0	5 384	0	0	576	159	576	5 485
Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	194 467	114 937	23 788	23 729	576	159	210 029	131 033

Comme présentée dans le paragraphe D-2.1, la meilleure estimation des provisions techniques à des fins de Solvabilité est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
- la marge de risque.

La valorisation à des fins de Solvabilité fait en outre état de la valeur moyenne actualisée des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité de réalisation.

Dans les états financiers (normes comptables), les provisions techniques sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestions correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

Les principales différences entre ces deux méthodes de valorisation sont donc expliquées par le calcul additionnel de la marge de risque, et l'application d'une actualisation des provisions selon la courbe des taux transmise par l'EIOPA pour la valorisation à des fins de Solvabilité.

D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de correction pour volatilité sur les provisions techniques, puisque l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard.

D.3 Autres passifs

Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II

Passage des autres passifs normes françaises aux meilleures estimations (Solvabilité II) au

31/12/2024 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs éventuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	1 116	1 116	128	128	0	0	1 244	1 244
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôt espèces des réassureurs	1 924	1 924	1 510	1 510	0	0	3 434	3 434
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	2 163	2 163	0	0	0	0	2 163	2 163
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	32 658	32 658	5 012	5 012	71	71	21 716	21 716
Dettes nées d'opérations d'assurance	21	21	174	174	0	0	195	195
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 761	2 761	5 735	5 735	0	0	2 778	2 778
Dettes subordonnées	0	0	0	0	2	2	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0	0	0	0	2	2	0	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2	846	0	126	67	67	2	973
			0	0				
Manquent les éléments suivants			0	0				
Impôts différés passifs	0	0	2 230	0	68	0	0	0
Engagements sociaux	2 211	1 291	123	0	0	0	2 334	2 334

• Les engagements sociaux

Les engagements sociaux pris envers les salariés ont été évalués pour MAPA-MAB SGAM à 3 529 K€. Ce montant représente la provision pour les Indemnités de Fin de Carrière, de Médaille du Travail et de Congés Anniversaire qui seront versées aux salariés. Cette évaluation est effectuée selon les principes des normes comptables internationales, les montants obtenus sont donc identiques selon la valorisation dans les états financiers (norme française) ou à des fins de solvabilité.

La comptabilisation des engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers est réalisée différemment selon les sociétés :

- pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, l'ensemble des engagements sociaux est renseigné dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ;
- pour MAPA-MAB SGAM, les engagements sociaux sont intégrés directement au bilan comptable ;
- pour la MAPA, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire sont renseignés dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ; et la part de provision restant à charge de la MAPA, liée aux Indemnités de Fin de Carrière, est intégrée au bilan comptable.

En valorisation à des fins de Solvabilité, les engagements sociaux de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB SGAM sont en revanche systématiquement renseignés au bilan Solvabilité II.

Enfin, il n'y a pas d'engagements sociaux pour la société MAPA-MAB VIE.

• Les impôts différés

Les impôts différés du bilan Solvabilité II représentent la différence de valorisation de chaque poste du bilan entre la norme française (base fiscale : valorisation dans les états financiers) et la norme Solvabilité II (base prudentielle), sur la base d'un taux d'impôt de 25,83%. En effet, conformément à la loi n°2019-759 du 24 juillet 2019 modifiant la trajectoire de baisse du taux de l'IS, le taux d'IS pour 2023 prévu est de 25% auquel il faut ajouter le taux effectif de la contribution sociale de 0,83 %, soit 25,83%. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est ajouté au montant des impôts différés du bilan Solvabilité II, sur la base du même taux d'impôt.

Les impôts différés sont ici constatés :

- au passif pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une diminution des fonds propres prudentiels. L'impôt différé passif correspond ici à la provision constituée pour pallier les projections de bénéfices imposables ;
- à l'actif, pour la MAPA et MAPA-MAB SGAM, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une augmentation des fonds propres prudentiels.

Dans les états financiers aucun impôt différé n'est calculé.

• **Les dettes et provisions autres que techniques**

Les autres éléments du passif ont été repris à leur valeur comptable pour les trois sociétés, dans la mesure où ils correspondent à des dettes rapidement recouvrables :

Seuls les autres comptes de régularisation, correspondant aux décotes issues d'obligations détenues en direct, ont été renseignés à 0.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

PARTIE E – GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

Le résultat de l'exercice influence directement le montant des fonds propres du bilan comptable, et donc ceux du bilan prudentiel. Ainsi, les résultats enregistrés au 31 décembre 2024 à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA-MAB VIE se retrouvent dans l'évolution des fonds propres prudentiels de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM.

E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II

Dans les états financiers, les fonds propres de MAPA-MAB SGAM sont constitués :

- **de fonds initiaux, soit :**
 - les fonds d'établissement de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui sont le cumul d'année en année des droits d'adhésion payables par tout nouveau sociétaire ;
 - le fonds d'établissement de la SGAM ;
- **de réserves de réconciliation provenant des comptes sociaux, soit :**
 - la réserve de sécurité ou réserve spéciale de plus-value à long terme ;
 - la réserve pour dépréciation des valeurs mobilières ;
 - la réserve de garantie ;
 - les autres réserves ou réserves pour éventualités diverses ;
 - le résultat de l'exercice appelé dans les statuts «excédents de recettes ou de dépenses ».

Les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres comptables ajoutés à l'écart de valorisation comptable et prudentielle des autres postes du bilan. La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la SGAM sont des mutuelles sans actionnaire, qui ne distribuent par conséquent pas de dividende. Dans l'hypothèse où MAPA-MAB VIE distribuerait des dividendes, ils viendraient en augmentation des fonds propres de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Les articles 36 et 38 des statuts de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie stipulent : « L'assemblée générale peut constituer d'autres réserves justifiées par la réglementation en vigueur ou par les circonstances.

Ces réserves sont alimentées sur décision de l'assemblée générale par les excédents de recettes non distribuées aux sociétaires.

En cas d'excédents de dépenses, l'assemblée générale décide la part des excédents de dépenses qui doit en priorité être déduite de la réserve pour éventualités et si nécessaire des autres réserves. .../...

Il ne peut être procédé à des répartitions d'excédents de recettes qu'après constitution des réserves et provisions prescrites par les lois et règlements en vigueur, après amortissement intégral des dépenses d'établissement et après que les dispositions réglementaires concernant la marge de solvabilité et la solvabilité ajustée aient été satisfaites.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale détermine la part des excédents de recettes affecté aux réserves et fixe le montant des ristournes aux sociétaires ainsi que les modalités de répartition et de distribution.

Pour des motifs justifiés, le conseil d'administration peut toutefois décider, en cours d'exercice, de réductions de cotisations ratifiées par l'assemblée générale suivante dans les mêmes conditions de répartition et de distribution que pour les ristournes. ».

Différence entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	2 024	2 023	2 024	2 023	2 024	2 023	2 024	2 023
Actions ordinaires					6 000	6 000		
Primes d'émission								
Fonds initial	13 838	13 710	701	695			14 639	14 505
Comptes mutualistes subordonnés								
Fonds excédentaires								
Actions de préférence								
Primes d'émission relatives à des actions de préférence								
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	47 960	56 210	30 979	30 666	661	388	78 554	86 077
CAPITAUX PROPRES NORMES FRANÇAISES	61 798	69 919	31 680	31 362	6 661	6 388	93 194	100 582
Réserve de réconciliation Solvabilité II	24 389	16 539	13 556	13 777	195	127	38 663	29 149
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Déductions pour participations financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital social	13 838	13 710	701	695	6 000	6 000	14 639	14 505
Report à nouveau	-8 250	-759	312	11	661	388	-7 522	10
Autres réserves statutaires	56 210	56 969	30 666	30 656	0	0	86 077	86 067
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	86 186	86 458	45 236	45 138	6 856	6 516	131 857	129 731
FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	86 186	86 458	45 236	45 138	6 856	6 516	131 857	129 731

Le passage de la valorisation dans les états financiers (valorisation comptable) à la valorisation à des fins de solvabilité (valorisation prudentielle) s'effectue de la façon suivante :

- le fond initial comptable correspond au capital social prudentiel ;
- la réserve de réconciliation comptable est répartie selon la norme prudentielle dans le report à nouveau et les autres réserves statutaires ;
- la réserve de réconciliation prudentielle correspond aux ajustements réalisés sur les actifs et passifs suite à leur valorisation prudentielle. Elle correspond en d'autres termes à la différence de valorisation constatée entre actifs et passifs prudentiels et comptables.

L'écart entre la somme des fonds propres Solvabilité II de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, et de MAPA-MAB VIE et le montant des fonds propres Solvabilité II de la SGAM s'explique par :

- la différence de comptabilisation des engagements sociaux :
 - hors bilan pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
 - partiellement hors bilan pour la MAPA ;
 - au passif du bilan pour MAPA-MAB SGAM ;
- la méthode de calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres santé, protection juridique et responsabilité civile générale. En effet, ces lignes d'activité étant communes à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, un retraitement a été appliqué pour obtenir les résultats de MAPA-MAB SGAM : le volume de MAPA-MAB SGAM est donc inférieur à la somme de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- les propres fonds propres de MAPA-MAB SGAM.

La diminution des fonds propres Solvabilité II de la MAPA est essentiellement due à son résultat défavorable visible sur le report à nouveau, ainsi qu'une augmentation importante des futures cotisations cédées.

Aucun changement important sur les niveaux de fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

E.1.2 Qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles sous Solvabilité II sont, pour la majeure partie, inscrits en fonds propres de base niveau 1 tels que définis à l'article 71 du chapitre IV du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 et sont donc pour la totalité disponible pour couvrir à la fois le Capital de Solvabilité Requis et le Minimum de Capital Requis. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE n'ont ni de fonds propres de niveaux 2 et 3, ni de fonds propres auxiliaires, ni de fonds propres faisant l'objet des mesures transitoires.

En revanche, la MAPA et la MAPA-MAB SGAM possèdent des fonds propres de niveau 3, correspondant aux impôts différés à l'actif de leur bilan prudentiel. Ces derniers, ne sont pas éligibles dans le calcul du ratio de couverture du Minimum de Capital Requis (MCR).

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	2 024	2 023	2 024	2 023	2 024	2 023	2 024	2 023
NIVEAU 1	80 805	78 413	45 236	45 138	6 856	6 516	127 029	123 308
Fonds propres de base non restreints	80 805	78 413	45 236	45 138	6 856	6 516	127 029	123 308
Fonds propres de base restreints	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires								
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 3	5 381	8 045	-	-	-	-	4 828	6 423
Fonds propres de base	5 381	8 045	0	0	0	0	4 828	6 423
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	86 186	86 458	45 236	45 138	6 856	6 516	131 857	129 731
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	86 186	86 458	45 236	45 138	6 856	6 516	131 857	129 731

E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de mesure de correction pour la volatilité sur les fonds propres.

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis (SCR / MCR)

Les capitaux de solvabilité requis de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE ainsi que de MAPA-MAB SGAM sont calculés à l'aide de la formule standard, sans appliquer de mesure transitoire.

E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'ont pas fait usage de la faculté prévue à l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa de la Directive 2009/138/CE : la publication du capital de solvabilité requis n'est donc pas assortie d'une indication selon laquelle son montant définitif reste subordonné à une évaluation relevant du contrôle.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent en outre pas de paramètre spécifique à l'entreprise (ou USP : Undertaking Specific Parameter), et l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard, conformément aux spécifications techniques décrites issues du règlement délégué du 17 janvier 2015 : aucune hypothèse alternative n'est donc utilisée pour le calcul du SCR et du MCR.

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à la somme du Capital de Solvabilité Requis de base (composé des sous-modules de risques marché, défaut de contrepartie, souscription vie, santé, et non vie ; associés à des effets de diversification), de la Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Marché :

Les hypothèses et méthodes retenues pour le calcul du risque de marché sont conformes à la formule standard, avec les éléments simplifiés de calculs suivants :

- les données des actifs ont été traitées en complète transparence à l'exception marginale de quelques fonds dont la transposition n'était pas disponible. Ces derniers ont été choqués en risque actions. Leur poids est inférieur à 5% du total du portefeuille de placements ;
- les titres de participation ont été considérés comme des actions stratégiques et ont été choqués à 22% ;
- les échéances des titres sont déterminées selon la durée modifiée (si elle est disponible), ou la sensibilité de crédit. Dans le cas où ni l'une ni l'autre n'étaient disponibles, la durée a été calculée de manière simplifiée avec la date d'échéance, arrondie à l'entier supérieur ;
- par prudence et simplification, lorsqu'une évaluation du crédit n'est pas disponible, il est considéré que les débiteurs n'ont pas fourni de sûreté conforme ;
- les biens immobiliers d'un même bâtiment sont considérés comme une seule et même entité, lorsque l'information sur l'adresse est par exemple disponible ;
- lorsque la note de certains titres n'est pas disponible, une note prudente leur est attribuée par défaut.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Défaut de contreparties et au risque Opérationnel :

Ces capitaux sont calculés conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015, aucune simplification n'a été retenue.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de souscription :

Ce capital est calculé conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015. Une simplification a été retenue pour le risque Catastrophe Santé : la taille de ce risque étant minime, les impacts liés à cette simplification sont non significatifs.

Les estimations de cotisations pour l'exercice à venir sont dans ce cadre réalisées selon la même méthode que celle présentée dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes futures. Le volume de primes considérées pour l'estimation est basé sur 14 mois.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque d'Actifs Incorporels :

Pour l'ensemble des entités, MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM, la valeur des actifs incorporels étant nulle dans le bilan Solvabilité II, le Capital de Solvabilité Requis des actifs incorporels est de 0 K€.

- Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés :

Il est possible de diminuer le Capital de Solvabilité Requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle égale au maximum à 25,83% de la somme du Capital de Solvabilité Requis de base et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

C'est le montant minimum qui a été retenu pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie afin de réduire au minimum le Capital de Solvabilité Requis.

Un levier de réduction du SCR peut donc encore être utilisé si le ratio de couverture était trop faible puisqu'une méthode prudente a été appliquée.

Pour la MAPA, MAPA-MAB VIE ou MAPA-MAB SGAM, aucune réduction n'a été appliquée sur le Capital de Solvabilité Requis puisqu'il n'y a pas d'impôt différé passif pour ces deux sociétés.

E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR

- MAPA et MAPA-MAB SGAM

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) est calculé selon les cotisations et provisions enregistrées pour chacune des quatre sociétés. Ce capital doit être compris entre un plancher égal à 25% du SCR, et un plafond égal à 45% du SCR.

Ceci, à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Le MCR, est bien compris dans cet intervalle, pour la MAPA et MAPA-MAB SGAM.

- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE

En revanche, le MCR de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE est égal au plancher absolu.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie étant une société d'assurance non mixte, dont le montant des cotisations Santé est supérieur à 10% du total de ses cotisations brutes émises, et distribuant des produits de responsabilité civile générale, le montant du seuil plancher absolu est de 4 000 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

MAPA-MAB VIE étant une société d'assurance vie, le montant du seuil plancher absolu est de 4 000 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

E.2.3 Valorisation du SCR et MCR

Les exigences et couverture de capital 2024 (en K€) sont les suivantes :

	MAPA Exigence en capital 2024	Mutuelle d'assurance de la Boulangerie Exigence en capital 2024	MAPA-MAB VIE Exigence en capital 2024	SGAM Exigence en capital 2024
Risque de marché	28 142	9 605	111	35 973
Risque de contrepartie	4 450	2 388	911	3 943
Risque de souscription vie	253	0	502	578
Risque de souscription santé	15 154	4 658	0	19 357
Risque de souscription non vie	38 385	1 109	0	38 965
Effets de diversification entre modules de risques	-26 875	-4 788	-341	-31 498
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0	0
SCR DE BASE	59 510	12 971	1 184	67 319
Risque opérationnel	6 567	1 430	116	7 541
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	0	0	0	0
MCR	21 693	4 000	4 000	23 887
TAUX COUVERTURE MCR	372%	1131%	171%	532%
SCR NET TOTAL	66 077	12 171	1 232	74 860
TAUX COUVERTURE SCR	130%	372%	556%	176%

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de MAPA-MAB SGAM est confortable, malgré une situation désavantageuse des marchés financiers. MAPA-MAB SGAM reste solide financièrement puisque son ratio de couverture reste supérieur à 175%.

E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de mesure de correction de la volatilité pour le calcul des SCR et MCR. E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

E.3 Informations en cas d'utilisation d'un modèle interne

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM ont respecté les exigences de minimum de capital requis et de capital de solvabilité requis sur la Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024 MAPA-MAB SGAM

période de référence. En effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % au 1^{er}/01/2024, au 30/03/2024, au 30/06/2024, au 30/09/2024 et au 31/12/2024.

E.6 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

PARTIE F - GLOSSAIRE

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEAPP	Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AMSB	Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en anglais, Administrative Management or Supervisory Board)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CET	Compte Épargne Temps
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, European Insurance and Occupational Pensions Authority)
EFQM	Fondation européenne pour la gestion de la qualité (en anglais, European Foundation for Quality Management)
FCPR	Fonds Communs de Placement à Risques
GED	Gestion Électronique des Documents
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
IARD	Incendie Accident Risques Divers
IFACI	Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes
IFRS	Normes internationales financières (en anglais, International Financial Reporting Standards)
MAPA	Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires
MCR	Capital de solvabilité minimum (en anglais, Minimum Capital Requirement)
OPC	Organisme de Placement Collectif
OPGA	Opération de gestion d'assurance
ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Own Risk Solvency Assessment)
RC	Responsabilité Civile
RCBF	Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française
SCI	Société Civile Immobilière
SCPI	Société Civile de Placements Immobiliers
SCR	Capital de Solvabilité Requis
SGAM	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
PMR	Plan de Maîtrise des Risques
USP	Paramètres spécifiques de l'entreprise (en anglais, Undertaking Specific Parameters)

PARTIE G - ANNEXES – ETATS QUANTITATIFS ANNUELS

Les éléments mentionnés dans cette partie viennent compléter les informations présentées dans ce rapport. Ces états sont présentés sous forme de tableaux, et résument des éléments du bilan, de la sinistralité et des cotisations encaissées par ligne d'activité. Ces états résument de plus les éléments relatifs au Capital de Solvabilité Requis.

Pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, elles n'ont aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.12.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

[Non concerné pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui n'a aucune provision technique vie et santé SLT]

État S.17.01 : Provisions techniques non-vie

[Non concerné pour MAPA-MAB VIE qui n'a aucune provision technique non-vie]

État S.19.01 : Sinistres en non-vie

[Non concerné pour MAPA-MAB VIE qui n'a aucun sinistre non-vie]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE qui n'utilisent aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.28.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement

État S.28.02 : Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE qui possèdent exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance non-vie ou exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance vie]

Pour MAPA-MAB SGAM, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'a aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'utilise aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.32.01 : Entités composant le Groupe

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	5 380 909
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17 065 500
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	175 173 800
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 643 038
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	9 560 480
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	120 758 986
Obligations d'État	R0140	4 910 652
Obligations d'entreprise	R0150	73 895 566
Titres structurés	R0160	41 952 769
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	38 816 593
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	394 703
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	16 166 301
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	16 166 301
Non-vie hors santé	R0290	14 565 093
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 601 208
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	739
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 798 914
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 037 711
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 807 232
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 173 710
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	6 374 892
Total de l'actif	R0500	243 979 707

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	106 910 017
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	88 508 516
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	84 416 775
Marge de risque	R0550	4 091 742
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	18 401 501
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	17 049 406
Marge de risque	R0590	1 352 095
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 026 852
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 642 956
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	2 631 273
Marge de risque	R0640	11 683
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5 383 896
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	5 364 806
Marge de risque	R0680	19 090
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 115 741
Provisions pour retraite	R0760	2 210 935
Dépôts des réassureurs	R0770	1 923 847
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 163 086
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	21 488
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 761 339
Autres dettes (hors assurance)	R0840	32 658 298
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 806
Total du passif	R0900	157 793 409
Excédent d'actif sur passif	R1000	86 186 298

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	31 963 407	10 114 249		22 364 467	34 248 226	100 899	81 206 944	6 126 554	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	25 956 762								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	7 654 236	238 015		1 738 376	2 101 033	6 785	11 872 547	600 545	
Net	R0200	50 265 934	9 876 234		20 626 092	32 147 193	94 114	69 334 397	5 526 009	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	31 963 407	10 114 249		22 364 467	34 248 226	100 899	81 206 944	6 126 554	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	25 956 762								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	7 654 236	238 015		1 738 376	2 101 033	6 785	11 872 547	600 545	
Net	R0300	50 265 934	9 876 234		20 626 092	32 147 193	94 114	69 334 397	5 526 009	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	23 180 048	7 166 324		8 214 786	27 191 896	- 1 315	61 775 277	3 859 434	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	20 504 044								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	5 993 239	- 177 406		- 3 775 686	1 302 793	-	4 370 343	241 836	
Net	R0400	37 690 853	7 343 730		11 990 472	25 889 103	- 1 315	57 404 934	3 617 598	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	10 396 239	2 731 472		5 674 781	10 412 636	32 040	22 991 362	1 674 228	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	2 573 666	3 442 738						192 141 152
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								25 956 762
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	634 900	3 024 146						27 870 583
Net	R0200	1 938 767	418 593						190 227 331
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	2 573 666	3 442 738						192 141 152
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								25 956 762
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	634 900	3 024 146						27 870 583
Net	R0300	1 938 767	418 593						190 227 331
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	659 007	3 114 704						135 160 162
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								20 504 044
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	- 439 891	3 108 924						10 624 152
Net	R0400	1 098 899	5 780						145 040 054
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	- 1 298 345	2 118 480						54 732 893
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								54 732 893

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410					1 325 085				1 325 085
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500					1 325 085				1 325 085
Primes acquises										
Brut	R1510					1 325 085				1 325 085
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600					1 325 085				1 325 085
Charge des sinistres										
Brut	R1610					1 895 380				1 895 380
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700					1 895 380				1 895 380
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900					383 966				383 966
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									383 966

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
			C0020	C0030	C0040	C0050	C0060				C0070	C0080	C0090				C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030								5 364 806		5 364 806				2 631 273		2 631 273
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090								5 364 806		5 364 806				2 631 273		2 631 273
Marge de risque	R0100								19 090		19 090				11 683		11 683
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques – Total	R0200								5 383 896		5 383 896				2 642 956		2 642 956

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	2 787 120	- 3 127 783		- 7 223 843	789 356	- 6 098
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	771 294	- 229 075		- 1 330 616	- 2 569 371	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 015 825	- 2 898 708		- 5 893 227	3 358 727	- 6 098
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	5 173 874	12 216 196		32 542 394	8 172 279	13 949
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	618 656	440 333		15 876 807	48 366	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	4 555 218	11 775 862		16 665 587	8 123 913	13 949
Total meilleure estimation – brut	R0260	7 960 993	9 088 413		25 318 551	8 961 635	7 852
Total meilleure estimation – net	R0270	6 571 043	8 877 155		10 772 360	11 482 640	7 852
Marge de risque	R0280	796 737	555 358		878 978	896 440	3 778
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	8 757 730	9 643 771		26 197 529	9 858 075	11 630
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	1 389 950	211 258		14 546 191	- 2 521 005	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	7 367 780	9 432 513		11 651 338	12 379 080	11 630

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	- 9 944 399	- 3 069 630		- 1 010 701	1 154 042	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	- 13 087 972	- 688 628		196 895	- 151 994	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 143 572	- 2 381 002		- 1 207 596	1 306 036	
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	56 028 811	4 621 094		2 004 932	344 589	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	15 959 480	312 125		-	-	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	40 069 330	4 308 968		2 004 932	344 589	
Total meilleure estimation – brut	R0260	46 084 411	1 551 464		994 231	1 498 631	
Total meilleure estimation – net	R0270	43 212 903	1 927 967		797 336	1 650 625	
Marge de risque	R0280	1 978 152	230 097		71 256	33 040	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	48 062 564	1 781 561		1 065 487	1 531 671	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	2 871 509	- 376 503		196 895	- 151 994	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	45 191 055	2 158 063		868 592	1 683 665	

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					- 19 651 937
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					- 17 089 467
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					- 2 562 469
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					121 118 117
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					33 255 768
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					87 862 349
Total meilleure estimation – brut	R0260					101 466 181
Total meilleure estimation – net	R0270					85 299 880
Marge de risque	R0280					5 443 836
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					106 910 017
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					16 166 301
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					90 743 716

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0170	C0180
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100											2 112 893			
N-9	R0160	78 485 443	24 388 186	3 929 472	2 925 121	747 915	802 193	- 1 479 093	258 781	257 483	20 761		R0100	2 112 893	2 112 893
N-8	R0170	78 044 994	23 349 776	3 680 063	770 024	937 357	1 149 981	582 789	307 201	252 278			R0160	20 761	110 336 261
N-7	R0180	75 448 625	23 382 813	3 926 615	4 086 339	864 041	1 369 853	79 600	1 120 793				R0170	252 278	109 074 462
N-6	R0190	80 677 108	24 741 743	3 967 814	2 254 849	1 857 646	2 615 250	5 320 732					R0180	1 120 793	110 278 678
N-5	R0200	79 719 818	28 476 098	4 352 927	2 092 418	157 645	3 536 604						R0190	5 320 732	121 435 141
N-4	R0210	74 000 936	26 473 206	6 303 504	1 093 423	2 413 485							R0200	3 536 604	118 335 511
N-3	R0220	81 013 784	32 346 725	7 699 062	3 782 712								R0210	2 413 485	110 284 555
N-2	R0230	91 169 482	37 108 278	11 068 251									R0220	3 782 712	124 842 282
N-1	R0240	92 852 975	39 338 576										R0230	11 068 251	139 346 011
N	R0250	96 149 635											R0240	39 338 576	132 191 550
Total													R0250	96 149 635	96 149 635
													R0660	165 116 719	1 174 386 979

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement												Fin d'année (données actualisées)
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100											12 834 268		
N-9	R0160	40 936 534	12 832 253	7 794 930	6 377 539	3 006 241	3 808 079	1 142 081	446 585	438 007	659 028		R0100	11 877 330
N-8	R0170	36 578 061	10 502 811	7 878 666	5 884 844	7 455 003	1 476 737	1 023 283	533 397	710 051			R0160	518 936
N-7	R0180	42 709 189	17 148 852	13 327 575	17 511 018	7 119 824	4 038 532	4 102 029	3 660 040				R0170	594 158
N-6	R0190	37 530 725	15 295 971	22 990 550	13 623 257	9 464 643	7 043 084	4 377 688					R0180	3 164 412
N-5	R0200	38 722 216	25 166 587	13 238 189	9 677 796	8 147 285	3 451 737						R0190	3 938 703
N-4	R0210	76 927 254	14 702 381	3 942 133	2 827 612	1 465 454							R0200	2 892 750
N-3	R0220	53 972 852	20 401 922	11 638 198	8 857 086								R0210	1 313 180
N-2	R0230	58 347 506	28 342 887	19 108 561									R0220	7 642 249
N-1	R0240	52 003 162	17 145 488										R0230	17 488 484
N	R0250	57 692 155											R0240	16 122 367
Total													R0250	55 565 549
													R0260	121 118 117

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	61 797 608	61 797 608		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	19 007 781	19 007 781			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	5 380 909				5 380 909
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	86 186 298	80 805 389	-	-	5 380 909
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	86 186 298	80 805 389	-	-	5 380 909
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	80 805 389	80 805 389	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	86 186 298	80 805 389	-		5 380 909
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	80 805 389	80 805 389	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	66 076 695				
Minimum de capital requis	R0600	21 693 354				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	130%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	372%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	86 186 298	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	67 178 517	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	19 007 781	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	28 141 507		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 450 400		
Risque de souscription en vie	R0030	253 136		
Risque de souscription en santé	R0040	15 154 455		
Risque de souscription en non-vie	R0050	38 385 036		
Diversification	R0060	- 26 874 550		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	59 509 983		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 566 712
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	66 076 695
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	66 076 695
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA
5.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	21 525 437

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	6 571 043	50 265 934
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	8 877 155	11 201 319
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	10 772 360	20 015 461
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	11 482 640	32 147 193
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	7 852	94 114
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	43 212 903	69 334 397
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	1 927 967	4 993 421
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	797 336	1 640 097
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 650 625	418 593
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	167 918

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	7 996 079	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	21 693 354
Capital de solvabilité requis	R0310	66 076 695
Plafond du MCR	R0320	29 734 513
Plancher du MCR	R0330	16 519 174
MCR combiné	R0340	21 693 354
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	21 693 354

MAPA
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

MAPA
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

MAPA

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010			Activités en non-vie		Activités en vie	
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			Activités en non-vie		Activités en vie	
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité
		II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 587 472
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	54 630 469
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	20 690 487
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 940 379
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	20 197 660
Obligations d'État	R0140	1 555 705
Obligations d'entreprise	R0150	16 341 650
Titres structurés	R0160	2 300 305
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	9 794 016
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	7 927
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	11 381 976
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	11 381 976
Non-vie hors santé	R0290	796 882
Santé similaire à la non-vie	R0300	10 585 093
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	118
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	107 333
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 550 869
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 106 483
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 270 345
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	242 578
Total de l'actif	R0500	83 877 644

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	20 245 938
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 254 628
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	2 132 118
Marge de risque	R0550	122 511
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	17 991 310
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	17 409 511
Marge de risque	R0590	581 799
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 482 617
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 482 617
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 457 210
Marge de risque	R0640	25 407
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	128 218
Provisions pour retraite	R0760	123 054
Dépôts des réassureurs	R0770	1 509 889
Passifs d'impôts différés	R0780	2 230 332
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	173 522
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 735 266
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 012 432
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	38 641 269
Excédent d'actif sur passif	R1000	45 236 376

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	28 303 327	3 077 685						1 730 910	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	11 729 242								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	22 031 428	1 476 919						577 565	
Net	R0200	18 001 141	1 600 765						1 153 345	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	28 303 327	3 077 685						1 730 910	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	11 729 242								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	22 031 428	1 476 919						577 565	
Net	R0300	18 001 141	1 600 765						1 153 345	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	24 203 459	2 261 700						- 146 188	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	12 543 474								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	18 159 818	904 163						- 199 172	
Net	R0400	18 587 115	1 357 537						52 984	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	1 042 559	349 932						454 404	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 765 418							34 877 339
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								11 729 242
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	1 500 605							25 586 517
Net	R0200	264 813							21 020 064
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 765 418							34 877 339
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								11 729 242
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	1 500 605							25 586 517
Net	R0300	264 813							21 020 064
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	736 713							27 055 684
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								12 543 474
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	- 52 770							18 812 040
Net	R0400	789 483							20 787 119
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	- 596 375							1 250 520
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								1 250 520

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410					1 048 790				1 048 790
Part des réassureurs	R1420					524 395				524 395
Net	R1500					524 395				524 395
Primes acquises										
Brut	R1510					1 048 790				1 048 790
Part des réassureurs	R1520					524 395				524 395
Net	R1600					524 395				524 395
Charge des sinistres										
Brut	R1610					910 595				910 595
Part des réassureurs	R1620					381 140				381 140
Net	R1700					529 455				529 455
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900					170 194				170 194
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									170 194

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute		R0030													3 457 210		3 457 210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0080															
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total		R0090													3 457 210		3 457 210
Marge de risque		R0100													25 407		25 407
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout		R0110															
Meilleure estimation		R0120															
Marge de risque		R0130															
Provisions techniques – Total		R0200													3 482 617		3 482 617

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	11 034 984	158 696				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	6 954 985	- 522 317				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	4 080 000	681 013				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	3 904 566	2 311 264				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 689 405	2 463 021				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 215 161	- 151 756				
Total meilleure estimation – brut	R0260	14 939 550	2 469 961				
Total meilleure estimation – net	R0270	6 295 160	529 257				
Marge de risque	R0280	498 899	82 900				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	15 438 449	2 552 861				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	8 644 389	1 940 704				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	6 794 060	612 157				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	-	1 043 571	-	459 154		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	584 314		250 603		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	459 256	-	709 757		
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160		2 562 736		1 072 106		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		1 130 594		-		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		1 432 142		1 072 106		
Total meilleure estimation – brut	R0260		1 519 165		612 952		
Total meilleure estimation – net	R0270		972 886		362 350		
Marge de risque	R0280		83 031		39 480		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320		1 602 196		652 432		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330		546 280		250 603		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		1 055 917		401 829		

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					9 690 956
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					6 098 956
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					3 592 000
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					9 850 672
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					5 283 020
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					4 567 652
Total meilleure estimation – brut	R0260					19 541 629
Total meilleure estimation – net	R0270					8 159 653
Marge de risque	R0280					704 310
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					20 245 938
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					11 381 976
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					8 863 962

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0170	C0180
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100											62 256			62 256
N-9	R0160	25 194 007	3 467 357	300 538	106 830	55 666	8 221	71 074	16 840	12 563	31 255		R0100	62 256	29 264 352
N-8	R0170	25 341 150	3 439 995	170 251	89 530	37 444	18 129	12 311	2 831	7 912			R0160	31 255	29 119 553
N-7	R0180	25 367 092	3 284 532	264 709	111 049	48 520	12 030	29 372	7 880				R0170	7 912	29 125 183
N-6	R0190	26 328 053	3 330 135	396 829	102 715	34 591	16 360	21 823					R0180	7 880	30 230 506
N-5	R0200	26 436 804	3 855 231	240 300	151 249	65 472	-	6 477					R0190	21 823	30 742 578
N-4	R0210	24 420 182	4 489 095	735 960	102 717	24 704							R0200	-	29 772 658
N-3	R0220	28 554 163	3 852 831	374 350	161 682								R0210	24 704	32 943 026
N-2	R0230	30 173 276	3 552 119	288 597									R0220	161 682	34 013 992
N-1	R0240	30 345 719	4 111 044										R0230	288 597	34 456 764
N	R0250	31 365 541											R0240	4 111 044	31 365 541
Total													R0250	31 365 541	311 096 408
														R0660	36 076 218

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

		Année de développement												Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100											1 699 031	R0100	1 617 535	
N-9	R0160	22 159 351	1 246 695	760 839	392 465	194 654	-	-	19 872	38 869	28 264		R0160	26 552	
N-8	R0170	21 512 692	1 269 707	774 380	349 994	217 737	-	19 405	49 403	32 045			R0170	29 955	
N-7	R0180	22 365 497	1 571 312	916 919	465 389	213 505	26 097	65 319	49 082				R0180	45 914	
N-6	R0190	6 741 999	1 558 706	917 095	427 559	38 096	83 780	64 082					R0190	59 393	
N-5	R0200	6 295 288	1 416 396	850 458	99 686	125 384	91 453						R0200	84 990	
N-4	R0210	6 918 969	2 000 535	995 389	850 707	494 321							R0210	439 041	
N-3	R0220	6 967 487	997 960	852 152	186 616								R0220	173 870	
N-2	R0230	5 783 515	1 450 153	1 175 004									R0230	1 015 023	
N-1	R0240	5 681 521	998 677										R0240	937 627	
N	R0250	5 591 532											R0250	5 420 771	
													Total	R0260	9 850 672

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	31 679 994	31 679 994		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	13 556 382	13 556 382			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	45 236 376	45 236 376	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	45 236 376	45 236 376	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	45 236 376	45 236 376	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	45 236 376	45 236 376	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	45 236 376	45 236 376	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	12 170 600				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	372%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1131%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	45 236 376	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 679 994	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	13 556 382	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	9 604 580		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 388 255		
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	4 658 222		
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 108 701		
Diversification	R0060	- 4 788 487		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	12 971 271		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 429 661
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 2 230 332
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	12 170 600
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	12 170 600
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	1 701 616

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	6 295 160	18 001 141
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	529 257	2 125 160
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	972 886	1 153 345
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	362 350	264 813
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	72 601

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	3 457 210	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 774 217
Capital de solvabilité requis	R0310	12 170 600
Plafond du MCR	R0320	5 476 770
Plancher du MCR	R0330	3 042 650
MCR combiné	R0340	3 042 650
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

		Activités en non-vie Résultat $MCR_{(NL,NL)}$	Activités en vie Résultat $MCR_{(NL,NL)}$
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010		

[illegible]

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
Réassurance santé non proportionnelle
Réassurance accidents non proportionnelle
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
Réassurance dommages non proportionnelle

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat	Résultat
		MCR _(L,NL)	MCR _(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	395 568
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	395 568
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	- 5 259
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 5 259
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 5 259
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 701 832
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 090 249
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	40 675
Total de l'actif	R0500	7 223 065

		Valeur Solvabilité II C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	159 496
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	159 496
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	80 536
Marge de risque	R0680	78 960
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	67 879
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	120
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	70 701
Passifs subordonnés	R0850	1 575
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	1 575
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	67 059
Total du passif	R0900	366 830
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 856 235

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200									
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300									
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400									
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550									
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410				2 897 218					2 897 218
Part des réassureurs	R1420				5 500					5 500
Net	R1500				2 891 718					2 891 718
Primes acquises										
Brut	R1510				2 897 218					2 897 218
Part des réassureurs	R1520				5 500					5 500
Net	R1600				2 891 718					2 891 718
Charge des sinistres										
Brut	R1610				941 314					941 314
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700				941 314					941 314
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900				135 740					135 740
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									1 901 216

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à vie)		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030						80 536				80 536						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						- 5 259				- 5 259						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090						85 795				85 795						
Marge de risque	R0100					78 960					78 960						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques – Total	R0200					159 496					159 496						

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 661 323	6 661 323		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	194 912	194 912			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	6 856 235	6 856 235	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	6 856 235	6 856 235	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	6 856 235	6 856 235	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 856 235	6 856 235	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 856 235	6 856 235	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	1 232 162				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	556%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	171%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 856 235	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 661 323	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	194 912	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	111 280		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	910 978		
Risque de souscription en vie	R0030	502 446		
Risque de souscription en santé	R0040	-		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 340 551		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 184 152		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	115 889
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 67 879
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 232 162
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	1 232 162
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA-MAB VIE
5.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0020	C0030

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	311 438

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0050	C0060

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	85 795	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		442 338 071

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	311 438
Capital de solvabilité requis	R0310	1 232 162
Plafond du MCR	R0320	554 473
Plancher du MCR	R0330	308 040
MCR combiné	R0340	311 438
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000

MAPA-MAB VIE
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					
Total meilleure estimation – brut	R0260					
Total meilleure estimation – net	R0270					
Marge de risque	R0280					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		Pour l'année en cours
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0170
Précédentes	R0100												R0100	
N-9	R0160												R0160	
N-8	R0170												R0170	
N-7	R0180												R0180	
N-6	R0190												R0190	
N-5	R0200												R0200	
N-4	R0210												R0210	
N-3	R0220												R0220	
N-2	R0230												R0230	
N-1	R0240												R0240	
N	R0250												R0250	
Total													R0660	
														Somme des années (cumulés)
														C0180

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

		Année de développement												
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		Fin d'année (données actualisées)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360
Précédentes	R0100												R0100	
N-9	R0160												R0160	
N-8	R0170												R0170	
N-7	R0180												R0180	
N-6	R0190												R0190	
N-5	R0200												R0200	
N-4	R0210												R0210	
N-3	R0220												R0220	
N-2	R0230												R0230	
N-1	R0240												R0240	
N	R0250												R0250	
Total													R0260	

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	4 827 708
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	21 652 972
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	223 761 413
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	26 729 093
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 062 436
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	140 956 646
Obligations d'État	R0140	6 466 356
Obligations d'entreprise	R0150	90 237 216
Titres structurés	R0160	44 253 074
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	48 610 609
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	402 630
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	17 904 213
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	17 909 473
Non-vie hors santé	R0290	15 361 975
Santé similaire à la non-vie	R0300	2 547 498
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 5 259
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 5 259
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	857
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 906 247
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 869 743
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 498 530
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 675 068
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	6 658 700
Total de l'actif	R0500	296 755 453

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	119 429 829
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	90 478 986
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	86 548 892
Marge de risque	R0550	3 930 093
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	28 950 843
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	27 304 815
Marge de risque	R0590	1 646 028
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	11 602 773
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	6 117 657
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	6 088 483
Marge de risque	R0640	29 174
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5 485 116
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	5 445 342
Marge de risque	R0680	39 774
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 243 959
Provisions pour retraite	R0760	2 333 989
Dépôts des réassureurs	R0770	3 433 736
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 163 206
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	195 010
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 777 769
Autres dettes (hors assurance)	R0840	21 716 106
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 143
Total du passif	R0900	164 898 521
Excédent d'actif sur passif	R1000	131 856 932

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	60 266 734	13 191 934		22 364 467	34 248 226	100 899	81 206 944	7 857 464	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	19 220 924	12 039						- 24 089	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	11 220 583	1 726 974		1 738 376	2 101 033	6 785	11 872 547	1 154 021	
Net	R0200	68 267 075	11 477 000		20 626 092	32 147 193	94 114	69 334 397	6 679 354	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	60 266 734	13 191 934		22 364 467	34 248 226	100 899	81 206 944	7 857 464	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	19 220 924	12 039						- 24 089	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	11 220 583	1 726 974		1 738 376	2 101 033	6 785	11 872 547	1 154 021	
Net	R0300	68 267 075	11 477 000		20 626 092	32 147 193	94 114	69 334 397	6 679 354	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	47 383 507	9 428 024		8 214 787	27 191 895	- 1 315	61 775 275	3 713 246	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	15 563 493	11 437							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	9 512 678	872 498	-	3 775 686	1 302 793		4 370 343	42 664	
Net	R0400	53 434 322	8 566 963		11 990 472	25 889 103	- 1 315	57 404 932	3 670 582	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	14 177 543	3 671 900		5 806 843	10 641 441	32 714	23 541 912	2 184 298	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	4 339 084	3 442 738						227 018 491
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	- 30 881							19 177 994
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	2 104 624	3 024 146						34 949 089
Net	R0200	2 203 579	418 593						211 247 396
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	4 339 084	3 442 738						227 018 491
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	- 30 881							19 177 994
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	2 104 624	3 024 146						34 949 089
Net	R0300	2 203 579	418 593						211 247 396
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	1 395 721	3 114 704						162 215 844
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								15 574 930
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	- 492 661	3 108 924						14 941 553
Net	R0400	1 888 382	5 780						162 849 221
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	- 1 945 458	2 142 154						60 253 347
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								60 253 347

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410				2 776 253	1 849 480				4 625 733
Part des réassureurs	R1420				5 000					5 000
Net	R1500				2 771 253	1 849 480				4 620 733
Primes acquises										
Brut	R1510				2 776 253	1 849 480				4 625 733
Part des réassureurs	R1520				5 000					5 000
Net	R1600				2 771 253	1 849 480				4 620 733
Charge des sinistres										
Brut	R1610				685 155	2 307 799				2 992 954
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700				685 155	2 307 799				2 992 954
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900				336 267	671 195				1 007 462
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									1 007 462

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	93 193 835	93 193 835			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-				
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-				
Réserve de réconciliation	R0130	33 835 389	33 835 389			
Passifs subordonnés	R0140	-				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	4 827 708				4 827 708
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	131 856 932	127 029 224			4 827 708
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	131 856 932	127 029 224			4 827 708
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	127 029 224	127 029 224			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	131 856 932	127 029 224			4 827 708
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	127 029 224	127 029 224			
Capital de solvabilité requis	R0580	74 859 969				
Minimum de capital requis	R0600	23 887 091				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	176%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	532%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	131 856 932	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	98 021 543	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	33 835 389	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	35 972 949		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 943 489		
Risque de souscription en vie	R0030	577 931		
Risque de souscription en santé	R0040	19 357 095		
Risque de souscription en non-vie	R0050	38 965 064		
Diversification	R0060	-		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	67 318 679		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	7 541 290
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	74 859 969
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	74 859 969
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum consolidé du SCR groupe	R0470	23 887 091
Information on other entities		
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance)	R0500	
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - institutions de crédit, gestion d'actif, institutions financières, fonds de placements alternatifs	R0510	
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - fonds de pension	R0520	
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - SCR au titre des entités financières non régulées	R0530	
SCR au titre des participations non contrôlées	R0540	
SCR au titre des autres entités	R0550	

MAPA-MAB SGAM

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - entité en formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
SCR total				
SCR pour les entités incluses par déduction/agrégation	R0560			
SCR	R0570	74 859 969		

Pays	Code d'identification de l'entité	Type de code utilisé pour l'entité	Dénomination légale de l'entité	Type d'entité	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de Contrôle	(cont)
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	
FRANCE	LEI/96950077HUKIFIX86G66	LEI	MAPA	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR	
FRANCE	LEI/969500BLCOJENHFMV991	LEI	Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR	
FRANCE	LEI/969500GLWTW3RO1WMF76	LEI	MAPA-MAB VIE	Entreprise d'assurance Vie	Société Anonyme	Non-Mutuelle	ACPR	

Critère d'influence						Inclusion dans la supervision Groupe		Calcul de la solvabilité du groupe
% du capital détenu	% retenu pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Niveau d'influence	% retenu pour la solvabilité du Groupe	OUI/NON	Date de décision en cas d'application de l'article 214	Méthode utilisée et pour la méthode 1, traitement de l'entité
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1

MAPA-MAB SGAM
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

		Niveau après prise en compte des mesures branches longues et transitoires	Effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Effet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêts	Effet de la mise à zéro de l'ajustement pour volatilité	Effet de la mise à zéro de l'ajustement égalisateur
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
SCR	R0090					